

# **GENRE, EGALITE ET EQUITE AU MAGHREB**

**Par**

**Ouafae Mouhssine**

**Consultante**

**Commission Economique pour l'Afrique**

**Centre de développement sous-régional  
pour l'Afrique du Nord (CDSR)**

**Tanger, 4-6 novembre 1999**

## PREAMBULE

Le Centre de développement sous-régional pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique (CDSR.AN) organise une réunion de groupe d'experts sur :  
« L'équité en genre et responsabilisation économique et sociale des femmes dans le contexte des normes culturelles en Afrique du Nord : Cadre politique et institutionnel ».

A cette fin, j'ai effectué une mission à la demande du CDSR.AN, en Algérie et en Mauritanie, du 30 août au 7 septembre 1999, pour préparer un rapport sur l'égalité et l'équité en genre dans les pays d'Afrique du Nord. Ce rapport sert de document de travail pour la réunion *ad hoc* d'experts qui se tient à Tanger au Maroc, du 4 au 6 novembre 1999.

Cette mission avait pour objectifs d'appréhender les différentes stratégies et politiques mises en œuvre en faveur de la promotion de l'équité et d'égalité des genres dans les pays d'Afrique du Nord, et de repérer les expériences porteuses d'améliorations des conditions et statut des femmes. C'est pourquoi la rencontre des différents acteurs impliqués à divers niveaux dans la formulation de l'approche du « mainstreaming », aussi bien en Algérie qu'en Mauritanie, a contribué à mieux rendre compte des acquis dans ce domaine.

Dans ce rapport, il ne s'agit pas de recenser toutes les actions, multiples et nombreuses dans chaque pays du Maghreb, mais de voir de quelle manière les pays concernés répondent à la problématique de l'égalité et de l'équité, à travers quelques expériences qui semblent porteuses de changement. En outre, l'approche analytique adoptée dans ce rapport, propose une grille de lecture socioculturelle de la situation des femmes, afin de permettre une vision globale et systémique de la question de l'égalité et de l'équité.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont aidé à la réalisation de ce rapport, par leur disponibilité, leur accueil, et leur immense engagement sur le terrain. Mes remerciements s'adressent également à toutes les instances étatiques et non gouvernementales, pour avoir facilité le bon déroulement de la mission en Algérie et en Mauritanie.

## INTRODUCTION

La présente étude a pour objectif d'appréhender la problématique de l'égalité et de l'équité dans les pays du Maghreb, et de contribuer à la réflexion autour de la problématique de «genre et développement ». A cette fin, une vue globale de la situation des femmes et des relations de genre est présentée dans une approche anthropologique, privilégiant une compréhension des structures et des concepts clés, pour mieux comprendre les réalités des femmes, et les rapports sociaux de sexe dans les sociétés maghrébines. Il s'agit également de mettre en valeur les différentes stratégies et politiques mises en œuvre en faveur de la promotion des femmes, et de repérer les expériences porteuses d'amélioration des conditions et statut des femmes.

Cette étude est élaborée sur la base de la documentation existante et des publications officielles. Elle s'est enrichi d'entretiens réalisés en Algérie, au Maroc et en Mauritanie, avec les différents acteurs sociaux et gouvernementaux impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de la promotion de l'égalité et de l'équité des genres.

Une première étape précise les contours théoriques axés sur les concepts de genre et de sexe, l'imaginaire social sur le féminin, ainsi que sur les structures sociales qui font obstacle à la pleine égalité entre hommes et femmes dans les sociétés maghrébines. Une deuxième phase de ce rapport porte sur la situation des femmes au Maghreb, à travers une grille d'analyse anthropologique. Certains secteurs sont pris à titre d'illustration pour montrer les acquis, mais aussi repérer les blocages socioculturels, qui empêchent l'habilitation des femmes et leur participations au processus de développement. Enfin, des actions qui militent en faveur de l'égalité et de l'équité des genres sont présentées, sans être exhaustives ou systématiques, elles retracent la dynamique du changement à l'œuvre dans les pays du Maghreb. Dans cette dernière partie, des jalons d'ouverture sur des voies d'action sont également proposés.

## CHAPITRE I.

### 1. CONTEXTE GLOBAL

#### *1.1. Introduction*

La promotion de l'égalité et de l'équité entre les genres fait partie intégrante de la lutte pour les droits de la personne humaine. Elle passe nécessairement par un changement des rapports sociaux de sexe tels qu'ils sont socialement et culturellement construits. De part le monde, les relations de genre sont bâties sur des inégalités et des discriminations à l'encontre du féminin. A quelques exceptions près, la majorité des sociétés humaines valorise le masculin au dépend du féminin. Cette réalité semble revêtir un caractère universel, avec des formes d'inégalités différentes, subtiles ou flagrantes.

Depuis la fin des années 60, il s'est développé dans les sciences sociales un champ de recherche pluridisciplinaire appelé « Women's Studies ». Ce courant s'est attelé à évaluer la situation et les conditions des femmes, en rapport avec les pouvoirs dont disposent les hommes. Une nouvelle lecture des rapports sociaux des sexes a émergé, montrant la domination des hommes sur les femmes, et la subordination de celles-ci.

Sur la scène internationale, le courant de pensée en faveur des droits des femmes s'est concrétisé à travers la décennie des femmes lancée en 1975 à Mexico par les Nations unies, à l'occasion de la Conférence mondiale sur les femmes, qui avait pour thème « égalité, développement et paix ». Cette initiative a réussi à mettre au grand jour, une lutte menée depuis le XIXe siècle par la pensée féministe. La Conférence de Mexico fut la première rencontre inscrivant la question féminine à l'échelle planétaire. Trois autres conférences mondiales sur les femmes ont eu lieu depuis cette date : Copenhague en 1980, Nairobi en 1985 et Beijing en 1995.

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994, ainsi que la quatrième conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995, furent de nouveau l'occasion de rappeler, que les

femmes ne sont pas toujours les bénéficiaires du développement. Vingt ans après Mexico, malgré le processus de développement entamé ou poursuivi dans différents pays, le constat concernant les femmes est mitigé.

En effet, partout dans le monde, les femmes en tant que catégorie sociale, bénéficient de moins d'avantages que les hommes. Elles travaillent plus que les hommes, mais disposent de peu de revenu. Leur travail et leurs opinions sont dépréciés. La situation des femmes s'est aggravée par les effets pervers qu'ont produit sur elles les initiatives de développement. Leurs conditions socio-économiques se sont détériorées. Leur accès relatif aux ressources a diminué, et leur charge de travail s'est accrue. On enregistre un net recul sur le plan de la santé, de l'alimentation et de l'éducation dans de nombreux pays en développement<sup>1</sup>. Les femmes ne sont pas toujours protégées par les législations de leurs pays, et de criantes discriminations persistent à leur égard, aussi bien dans les pratiques que dans les lois. Elles sont également victimes de violences et de maltraitance, et sont touchées par la pauvreté et la marginalisation.

Un consensus a émergé du débat international, mettant la question féminine au devant de la scène internationale, et montrant qu'en dépit des efforts indéniables enregistrés dans beaucoup de pays, les femmes demeurent privées de nombreux droits humains, sociaux et économiques.

## ***1. 2. Emergence de la notion de droit***

Ce bilan a suscité une prise de conscience internationale de la nécessité, sinon l'urgence, de remédier aux inégalités entre hommes et femmes. Militer en faveur de l'égalité et de l'équité ne découle pas d'un simple sentiment de philanthropie à l'égard des femmes, - ce qui est louable en soi - mais de la conviction profonde et de la vision pragmatique, que les pays ont tout à gagner à inscrire l'amélioration des conditions et statuts des femmes parmi leurs grandes priorités. Le développement durable ne peut se faire que sur la base d'une société fondée sur des rapports justes et équitables entre les genres. Le développement passe par la pleine participation des femmes, sans aucune forme de discrimination à leur égard.

---

<sup>1</sup> . PNUD, Rapport sur le développement humain, 1995.

Ainsi, la question des femmes se pose-t-elle désormais en termes de droit au développement humain et social. Autrement dit, le droit à la santé reproductive, à la participation à la vie politique et à la prise de décision, l'accès aux ressources et à l'autonomie, afin d'établir de nouveaux rapports entre les hommes et les femmes.

L'avancée du débat sur les conditions et statut des femmes dans le monde, s'est illustrée à Mexico, à travers la reconnaissance du travail féminin, jusque-là invisible et non reconnu. Vint ensuite une autre étape où l'engagement prit une forme de plus en plus concrète, par l'adoption de la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)<sup>2</sup>.

L'égalité des droits entre hommes et femmes est un principe inaliénable des droits de la personne humaine qui sont universels et indivisibles, dans leur dimension féminine et masculine. La notion de droits a évolué, et couvre de nos jours, un large éventail de besoins et de conditions. Aussi, l'accès aux services de santé, à l'éducation et à la formation, constitue-t-il un droit fondamental des individus. Avoir des chances égales d'accès aux ressources économiques et partager le pouvoir, représente également un droit de chacun, lui permettant de faire des choix et être responsable. L'émergence de la notion de droit dans la lutte pour l'égalité, n'est plus seulement associée à l'idée d'un meilleur développement, une meilleure rentabilité des projets, ou tout autre considération pragmatique, mais se situe sur un plan éthique, dépassant la négation des droits de l'autre sur la base de différences biologiques.

### **Encadré 1**

« Le Programme d'action réaffirme le principe fondamental énoncé dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne adopté par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, selon lequel les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne ».

*(Rapport de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, Beijing, 1995, paragraphe 2)*

Loin du féminisme de la première heure, les femmes durant les dernières décennies, ont réfléchi à des alternatives dans leurs choix politiques, dans leur vie sociale et économique. C'est ainsi que le cheminement de pensée sur les femmes est passé d'un cri de révolte avec le

féminisme radical, à une nécessité «d'intégrer les femmes au développement » (IFD)<sup>3</sup>, pour aboutir enfin à l'approche «genre et développement » (GED)<sup>4</sup>, prônée par les agences de développement internationales.

Au-delà d'un simple changement de terminologie, le «genre» résulte d'une importante évolution dans la théorie et la pratique du développement. Cela implique une modification de l'approche globale, en termes d'efforts visant à comprendre à la fois les inégalités traditionnelles entre les sexes, et l'échec de nombreux projets de développement destinés aux femmes.

Des décennies durant, les planificateurs croyaient que la dynamique de développement allait profiter à la société tout entière, indépendamment des catégories de genre et de la hiérarchie des sexes. La situation des femmes, rendue visible par des études intensives et extensives, est apparue dès lors, comme découlant de phénomènes sociaux et culturels complexes. L'approche « genre et développement », par les outils analytiques qu'elle offre, permet de jeter un nouveau regard sur les inégalités entre hommes et femmes, ainsi que sur les facteurs socioculturels, agissant comme déterminants dans l'échec du développement. Les femmes, dans cette approche, ne sont plus abordées en tant qu'entité isolée, pour laquelle des projets sont élaborés, mais analysées dans leurs rapports avec les hommes, dans un système social total. On est passé d'un discours sur la femme, être singulier et universel, aux femmes, comme catégorie sociologique, et non plus comme entité biologique.

### ***1.3. Le genre : un construit social***

Le paradigme biologique<sup>5</sup> qui a longtemps prévalu pour justifier les inégalités entre hommes et femmes, s'inscrit dans une pensée "essentialiste". Il considère la différence entre les sexes comme un fait de la nature, universel, et donc immuable. Mais la différence naturelle n'explique pas pourquoi il y a domination sociale du masculin. Elle ne dit pas non plus pourquoi les femmes, de par le monde, sont subordonnées aux hommes et privées de

---

<sup>2</sup> . CEDAW : Convention on the elimination of all forms of discrimination against women. L'Assemblée générale des Nations unies adoptent cette convention le 18 décembre 1979. Elle rentrera en vigueur le 3 septembre 1981.

<sup>3</sup> . En anglais Women in Development (WID), «intégrer femmes et développement » (IFD) en français.

<sup>4</sup> . Ou GAD : Gender and development, en anglais.

<sup>5</sup> . Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail, et Hélène Rouch, *Sexe et genre : De la hiérarchie entre les sexes*, Paris: CNRS, 1991.

nombreux droits. Les inégalités entre hommes et femmes, sont issues de pratiques durables, transmises et inculquées par le biais de l'éducation et de la socialisation. Des dispositifs religieux, juridiques, économiques et sociaux, leur offrent les structures nécessaires à leur perpétuation, à leur normalisation. C'est le propre de toute idéologie : rendre évident ce qui ne l'est pas.

Aussi, le paradigme unique, qui prétend qu'il existe une nature féminine ou un «éternel féminin», ne fait-il qu'incarner une vision fondée sur une approche réductrice des cultures, puisqu'il perçoit les femmes comme une catégorie biologique homogène, et efface par là-même, la diversité des cultures et le caractère culturel et social des distinctions fondées sur le sexe.

En effet, la plupart des sociétés organisent leurs univers autour de deux éléments : le masculin et le féminin. Sur la base de cette dualité, naissent les spécificités pour chaque genre, et sont définis les rôles de chacun d'entre eux. Les attitudes, les perceptions, et les rôles attribués aux sexes suivent, par conséquent, un modèle normatif de la féminité et de la masculinité.

Toutes les sociétés déterminent des normes dans lesquelles se meuvent et se définissent les hommes et les femmes. Chacune d'entre elles apporte une réponse spécifique et différente, constituant ainsi un modèle culturel. Les catégories de genre, les rôles productifs ou reproductifs, les représentations du féminin et du masculin, ne sont pas des phénomènes universels biologiques, mais relèvent d'une invention culturelle, d'une construction sociale.

A la manière d'un «alphabet symbolique universel<sup>6</sup>», fondé sur une nature biologique commune, chaque configuration sociale invente son propre langage culturel, pour lire la différence entre le féminin et le masculin. La différence biologique apparente entre les deux sexes sert donc de soubassement à la définition des rapports sociaux de sexe ou de genre.

Animée par le souci de comprendre les mécanismes complexes de la domination masculine<sup>7</sup>, et d'analyser les problèmes qu'elle soulève, l'anthropologie dite des sexes, a

---

<sup>6</sup> . Françoise Héritier, *Masculin/féminin : la pensée de la différence*, Paris : Odile Jacob, 1996, p. 22.

<sup>7</sup> . Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris : Seuil, 1998



impulsé de nombreuses recherches<sup>8</sup> dans le domaine des rapports sociaux de sexes. Le concept de genre a émergé, offrant ainsi une autre lecture de la domination. Le mot « gender », utilisé par Ann Oakley<sup>9</sup>, est défini de la manière suivante :

« Le mot « sexe » se réfère aux différences biologiques entre mâles et femelles ; à la différence visible entre les organes génitaux et à la différence corrélative entre leurs fonctions procréatives. Le « genre » lui, est une question de culture : il se réfère à la classification sociale en « masculin » et « féminin » ».

Le concept « genre » permet d'appréhender la problématique des femmes dans sa totalité, en rapport avec les hommes au sein d'un système social, et non pas en tant que catégorie isolée. Les individus en société jouent des rôles selon une répartition sexuelle. Ces rôles sont productifs, reproductifs et communautaires. Les fonctions sont ainsi apprises à travers un processus de socialisation ou un habitus sexué<sup>10</sup>. C'est ce qu'on appelle la division sexuelle du travail qui prend forme dans les structures sociales et le système de parenté. Le fait de substituer le terme « genre » au terme « femme », permet de focaliser l'analyse sur les implications de la différenciation sexuelle, mais jette les lumières sur les différences qui existent parmi les femmes elles-mêmes, en termes d'âge, de catégories socio-économiques, d'ethnie ou de castes.

Mais si le concept de genre rend visible la subordination des femmes, c'est pour mieux agir sur le réel. Aucune société n'est statique, aucune culture n'est close sur elle-même. Toutes sont faites d'actions, de négociations et d'interactions. Donc le changement est possible, même si tout ne change pas d'un bloc. Le rôle des « acteurs » est essentiel dans les stratégies qui visent un changement social favorable à l'équité et l'égalité des genres.

#### ***1.4. Le genre et l'approche de l'égalité***

Le « genre » comme outil de développement ne se limite donc pas à identifier une situation, mais propose des actions pour transformer le réel. Le concept de genre présente une approche pertinente dans la volonté d'établir un « nouvel ordre sexuel », impliquant aussi bien les

<sup>8</sup> . Cf. Claude Mathieu., *L'arrondissement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, *Cahiers de l'Homme*, 1985.

<sup>9</sup> . Ann Oakley, *Sex, Gender, and Society*, London : Temple Smith, 1972.

hommes que les femmes dans la transformation de l'ordre établi. Une nouvelle orientation émergea alors, en matière d'égalité des chances : le « gender mainstreaming », c'est-à-dire une « approche intégrée de l'égalité ». Approuvé par le Programme d'Action adopté à Beijing en 1995, cette notion se situe au cœur des stratégies de développement durable.

## Encadré 2

### *What is the “mainstream»?*

There are many possible definitions of the development mainstream. The definition used here is that mainstream consists of an inter-related set of dominant ideas and development directions and the organisations that make decisions about resource allocations. This definition emphasises the inter-relationship between the ideological component (the keys theories, paradigms and assumptions about “development”) and the institutional component (the organisation of people making key decisions)-ideas and practices within the mainstream that determine *who gets what* and that provide a rationale for the allocation of societal resources and opportunities.

### *What is being “mainstreamed»?*

What is brought into mainstream? One major concern is to strengthen the legitimacy of gender equality as a fundamental value that should be reflected in development choices and institutional practices. When gender equality is recognised as a strategic objective of development, gender equality goals influence broad economic and social policies and the programmes that deliver major resources. Efforts to achieve gender equality are thus brought into mainstream decision-making criteria and processes and are pursued from the centre rather than the margins.

*Johanna Schalkwyk, Helen Thomas and Beth Woroniuk. Mainstreaming: A Strategy for Achieving Equality between Women and Men. A Think Piece, July 1996, Swedish International development Cooperation Agency (Sida).*

Le mainstreaming n'est pas un concept entièrement nouveau, mais une leçon tirée de plusieurs décennies de pratiques de développement. Il repose sur l'idée selon laquelle, aucune politique, aucune structure n'est sexuellement neutre. Si les pays souhaitent bâtir une société équilibrée, il est indispensable d'intégrer la volonté d'asseoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines. L'égalité devrait donc constituer la base de toute action de développement, et le mainstreaming, un thème transversal commun à toutes les politiques et stratégies. Complémentaire aux actions spécifiques pour l'égalité, l'approche intégrée de l'égalité est considérée désormais, comme un critère d'efficacité et de qualité de chaque politique ou action.

---

<sup>10</sup> . Pierre Bourdieu, *op.cit.*, 1998.

**Encadré 3**

...Governments and other actors should promote an active and policy of mainstreaming a gender perspective in all and programmes so that, before decisions are taken, an analysis is made of the effects on women and men, respectively.

*(Platform for Action Fourth World Conference on Women, Beijing, 1995, paragraphs 79, 105, 123, 141, 164, 189, 202, 229, 238, 252, 273.)*

A la lumière du contexte international, et de l'évolution de la pensée sur les droits des femmes, nous allons examiner dans ce qui suit, la situation des femmes dans le contexte maghrébin.

## **2. LES FEMMES DANS LE CONTEXTE MAGHREBIN**

### ***2.1. Introduction***

Les pays du Maghreb connaissent depuis plusieurs décennies des changements importants suscités par un processus de modernisation et de développement. Des mutations profondes sont à l'œuvre dans le champ social et culturel, affectant de la sorte les rôles des femmes et des hommes ainsi que leurs relations au sein de la société.

Le débat sur les femmes au Maghreb est travaillé par une préoccupation essentielle, celle de l'égalité des chances face à l'accès aux ressources et à leur bénéfice. En effet, la dynamique du changement que les pays du Maghreb ont connue, n'a pas profité aux femmes de la même manière que les hommes. Les femmes n'ont pas bénéficié des retombées du processus de "modernisation- développement" à l'œuvre dans ces sociétés, que ce soit en termes d'éducation, d'emploi ou d'accès aux ressources.

Aujourd'hui, pour asseoir les bases d'un développement durable, les pays du Maghreb sont confrontés au défi de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes. En effet, le processus du développement ne peut se concrétiser qu'avec les femmes, cette autre moitié de la société. Mais de nombreuses résistances persistent à l'encontre de l'habilitation des femmes et leur pleine participation. Les relations de genre au sein des sociétés maghrébines, telles qu'elles sont socialement construites, entravent le renforcement du pouvoir des femmes pour une société plus juste et plus équitable.

### ***2.2. Le Maghreb : une entité culturelle commune***

Les pays du Maghreb constituent une communauté de destin dans l'unité et la diversité. En effet, Ils partagent une histoire, une culture et des langues communes. Ils appartiennent à une aire géographique et culturelle aux contours définis. Tout en préservant des spécificités découlant de l'historicité propre de chaque pays constitutif du Maghreb, les similitudes sont nombreuses.

Compte tenu de cette unité culturelle, la situation des femmes présente à maints égards des traits communs, et participe de la même «logique culturelle». Ainsi, vouloir appréhender les relations de genre au Maghreb, nécessite donc une approche holiste, en ce sens que l'analyse doit s'intéresser au système dans sa globalité, ainsi qu'aux rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société. Ces rôles sont hérités du passé, mais représentent également le fruit d'une dynamique du présent, et des interactions suscitées par le changement.

### ***2.3. Les Maghrébines au cœur du changement***

Les sociétés du Maghreb sont dynamiques, et de ce fait, les rôles des hommes et des femmes, changent, se transforment. A mesure que leurs sociétés deviennent complexes, d'autres rapports de sexe s'imposent, conséquence de l'émergence de l'individu, de la mobilité sociale et du changement global. Les hommes et les femmes se trouvent ainsi dans une situation de négociation de nouveaux rôles où les frontières deviennent floues et les contours indéterminés.

Les femmes maghrébines se trouvent de la sorte, confrontées à plusieurs modèles qui se côtoient et rivalisent le plus souvent. Le modèle de la femme moderne, travailleuse et indépendante, promu par l'appareil étatique modernisateur, à travers le canal de ses institutions, implique nécessairement d'autres rapports et un nouveau statut. D'un autre côté, le modèle traditionnel de la femme, glorifie le rôle de mère et d'épouse, soumise et obéissante, dans le cadre de la loi islamique, et des valeurs culturelles, incarnant ainsi les représentations les plus profondes à l'égard du féminin et du masculin. Le statut et conditions des femmes dans les pays d'Afrique du Nord se caractérisent par une ambivalence : à la fois modernes et traditionnelles, femmes au foyer et salariées.

C'est sans doute la perspective historique qui rend le mieux compte de l'ampleur des transformations des relations de genre et de leur impact réel sur la vie des femmes et des hommes. Jadis, les femmes citadines étaient cloîtrées. Deux sorties leur étaient permises durant leur vie : une première fois pour rejoindre le domicile conjugal, quittant ainsi le foyer parental ; et une deuxième, dans un cercueil pour être inhumées ! Jusqu'à une date récente, au Maroc, les femmes avaient besoin de l'autorisation du père, du tuteur ou du mari, pour obtenir

un passeport, voyager, travailler ou exercer un commerce. Elles ne choisissaient pas leur conjoint, et devaient se soumettre au choix fixé par la famille.

Mais en dépit des changements incontestables opérés dans la société, les femmes restent exclues d'une véritable intégration. Des résistances culturelles persistent quant à la pleine égalité et équité entre les genres. En effet, au-delà de toutes les actions favorables au changement et de la dynamique de développement que connaît la région, des inégalités criantes entre les deux sexes demeurent, frappant de plein fouet la réalité des femmes, et perpétuant de la sorte un système patriarcal fondé sur de nombreuses discriminations à l'égard des femmes. Cette réalité découle du fait du code social, et des "lois" non écrites relatives aux représentations culturelles et aux perceptions des rôles productif et reproductif des femmes. Ce sont les rapports sociaux de sexe au sein d'une société traditionnelle, sujette à une modernisation accrue et en pleine mutation, qui constituent le frein à une équité des genres.

Des courants internes rivalisent au sein du Maghreb. L'un concède de plus en plus de pouvoir aux femmes, corroborant la mondialisation de l'éthique partagée sur la scène internationale, et reflétant une réalité que les Maghrébines ont imposée et arrachée grâce à leur combat. L'autre, nie l'évolution historique au cœur de la culture arabo-musulmane, freine l'élan du changement à l'œuvre, et rejette l'idée de l'égalité entre hommes et femmes au nom de la pérennité des traditions et du groupe. Les femmes au Maghreb incarnent la lutte que la société tout entière se livre, pour asseoir une véritable démocratie et de nouveaux rapports au pouvoir. Elles portent dans leur corps et leur liberté, les tensions profondes qui tiraillent les sociétés maghrébines.

Grâce à la conquête d'une identité nouvelle, basée sur l'investissement de l'espace public, et grâce notamment à la scolarisation et l'accès au travail rémunéré, les femmes échappent peu à peu au contrôle de l'homme. Elles ont acquis une sorte d'autonomie qui leur confère le pouvoir de négociation et de choix multiples. Aujourd'hui, les femmes sont présentes dans plusieurs secteurs de la vie sociale et économique, et même dans des corps de métiers, jadis réservés aux hommes comme l'armée et la police. Confrontées au processus de modernisation, les sociétés maghrébines ont donc répondu, chacune selon son historicité, au souci de réserver une place aux femmes, dans la continuité culturelle et la nécessité de s'ouvrir sur la modernité. De nombreux acquis profitent aux femmes, et laissent présager de nouveaux espaces de libertés.

## ***2.4. Acquis et insuffisances***

Le statut des femmes au Maghreb a connu un changement significatif. En effet, elles sont passées d'une situation où elles étaient des «éternelles mineures» aux yeux de la communauté, à une société où elles arrivent peu à peu à négocier une part de leur droits, conscientes de leurs intérêts pratiques et stratégiques. Les femmes sont, aujourd'hui présentes dans plusieurs secteurs de la vie économique et sociale.

Dès les indépendances, de réelles mesures ont été entreprises en faveur de l'intégration des femmes au développement. La volonté d'un changement réel est affichée par les Etats, notamment pour lutter contre les nombreuses discriminations à l'égard des femmes et pour aller à l'encontre des pesanteurs socioculturelles qui continuent à entraver une véritable émancipation des femmes dans la région d'Afrique du Nord.

### **2.4.1. Dans le domaine de l'éducation**

Un des acquis primordiaux des Maghrébines est sans aucun doute l'accès à l'éducation. Le savoir était typiquement masculin. Aux lendemains des indépendances, les Etats se sont inscrits dans un processus de modernisation, à travers la scolarisation massive, et l'ouverture de l'école aux garçons comme aux filles. Aujourd'hui, des progrès considérables sont réalisés dans ce domaine. Une Maghrébine sur deux a été ou est scolarisée, et 30 à 50 % des étudiants sont de sexe féminin.

En Tunisie, le taux brut de scolarisation des filles a atteint les 99 %. La proportion des filles dans le secondaire voisine les 48 %. Dans l'enseignement supérieur, la proportion des filles est de l'ordre de 48,5% en 1998. L'Algérie a également investi dans ce secteur, et a favorisé la scolarisation des fillettes. Le taux de scolarisation des filles de 6 ans est de 92 %. Ces dernières représentent 46,4 % dans le cycle fondamental, 54,9% dans l'enseignement secondaire, et 48,3% des effectifs dans l'enseignement supérieur.

Le Maroc a également enregistré des avancées importantes en matière de scolarisation, quoique moins spectaculaires que chez les voisins maghrébins. Sur 100 filles âgées de 7 ans,

59 sont scolarisées, 43 atteignent le collège, 17 le lycée et 7 réussissent au baccalauréat<sup>11</sup>. La Mauritanie a aussi enregistré un effort important en la matière : le taux brut de scolarisation des filles est de 83,22%, et tous niveaux confondus, il est de 35,66%, pour l'année 1997-98. Ces chiffres, si relatifs soient-ils, indiquent les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation, d'autant plus qu'au lendemain des indépendances, le niveau de scolarisation était insignifiant.

Malgré ces réalisations, le taux d'analphabétisme chez les femmes reste très élevé. Au Maroc, en 1994, 67% des femmes sont analphabètes contre 41 %. En milieu rural, 89 % des femmes sont analphabètes contre 61 % d'hommes. En milieu urbain, elles sont 49% contre 25 % d'hommes. En Mauritanie, en 1988, 74% des femmes ne savent ni lire, ni écrire, alors qu'en Algérie, elles représentent 42,02% en 1997.

Mais au-delà des chiffres, il est important de comprendre pourquoi un si grand nombre de femmes continue à être exclu des bancs de l'école. Le problème de la déscolarisation est aussi important au Maroc, où, sur 2.500.000 enfants non scolarisés ou déscolarisés, âgés de 8 à 16 ans, 58,4% sont des filles. En Algérie, suite aux événements sanglants que ce pays a connus, et compte tenu du coût de la vie de plus en plus élevé, un phénomène de déscolarisation est constaté ces dernières années, touchant plus particulièrement la petite fille. Mais des mesures adéquates sont mises en œuvre, notamment la prise en charge des dépenses afférentes à la scolarisation, afin d'éviter la déscolarisation. De même un projet de loi d'orientation sur l'éducation, prévoit des sanctions à l'encontre des parents empêchant la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans.

En Mauritanie, si le taux brut de scolarisation des filles semble assez élevé, (83,22%), leur maintien sur les bancs de l'école semble plus difficile : 15,5% seulement des filles atteignent le secondaire. Ce constat a amené le gouvernement mauritanien à militer en faveur de la réduction des déperditions scolaires chez les filles, par la mise en place de programmes d'Ecoles Amies des Filles (FAF). La Mauritanienne est confrontée, entre autres, au mariage précoce qui la soustrait à la poursuite des études.

En milieu rural marocain, dans certaines régions montagneuses, des classes de cours sont désaffectées. Les enfants, particulièrement les petites filles, accomplissent leur rôle

---

<sup>11</sup> . Ministère de l'éducation nationale, *Préparer l'avenir, les mesures d'urgence*, juillet 1998.



reproductif et productif, et vaquent aux nombreuses tâches domestiques nécessaires à la survie de la famille et du groupe.

L'égalité des chances proclamée face à l'accès à l'école ne signifie pas pour autant que les petites filles soient scolarisées de la même manière que les garçons. Du fait des tâches qui leur incombent, et compte tenu des relations de genre qui régissent leur statut au sein de la famille et de la société, les petites filles sont moins scolarisées que les garçons, et de ce fait, subissent une discrimination face à l'accès à l'éducation.

La sous - scolarisation de la petite fille relève d'une réalité, celle des travaux accomplis dans le champ, des tâches ménagères importantes qu'elles assument dès leur jeune âge. C'est également le résultat de la socialisation, qui définit le rôle de la petite fille dans la sphère domestique.

Les parents préfèrent scolariser le garçon plutôt que la fille. Pour eux, la scolarisation d'un fils est une garantie contre les aléas de la vie, mais aussi une quête de savoir nécessaire à la condition d'homme. La petite fille quant à elle est vouée à assumer son rôle reproductif, et la scolarisation est perçue dans certains milieux, du moins jusqu'à une date récente comme une subversion ou un pouvoir qu'il ne faut pas mettre entre les mains des femmes. Plusieurs études<sup>12</sup> ont montré que même quand les parents consentent à éduquer leur fille, le chemin de l'école s'arrête au stade de la puberté, de peur des agressions sexuelles ou de crainte que la fille échappe au contrôle strict de sa sexualité naissante.

La mobilisation internationale à travers la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire<sup>13</sup>, ainsi que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing<sup>14</sup>, ont mis sur la sellette la question de la petite fille et des discriminations qu'elle subie dès sa tendre enfance du fait de sa différence biologique. La prise de conscience de ces réalités, les nombreuses recommandations formulées par les agences de développement, ainsi que la volonté politique d'offrir des chances égales face à la scolarisation, n'ont pas pu vaincre les réticences face à l'éducation de la petite fille.

---

<sup>12</sup> . Cf. Direction de la statistique, *Enquête nationale sur le budget-temps des femmes, 1997-98* : - *Condition socio-économique de la femme au Maroc*, vol. 1 ; - *Les emplois du temps de la femme au Maroc*, vol. 2, Rabat, 1999.

<sup>13</sup> . CIPD, le Caire, Egypte, 5-13 septembre 1994

<sup>14</sup> Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, Beijing, Chine, 4-15 septembre 1995

## 2.4.2. Dans le domaine de la santé

Les femmes au Maghreb n'ont pas eu à mener une lutte pour l'amélioration des conditions de santé. Elles ont bénéficié d'une transformation en profondeur de structures sociales dans leur pays. De ces efforts particuliers, la Tunisie enregistre l'espérance de vie la plus longue chez les femmes du Maghreb : 73,4 ans en 1997 et 80,5% d'accouchements médicalement assistés. Partout dans les pays du Maghreb, la transition démographique est amorcée, se traduisant par la baisse de la fécondité et de la natalité. La planification familiale, et la baisse de mortalité infantile ont contribué à modifier le rapport au corps et au nombre d'enfants. La diffusion à grande échelle des méthodes contraceptives et la facilitation de l'accès au planning familial, ont nettement amélioré le taux de prévalence contraceptive. En Algérie, 56,9% des femmes mariées en âge de reproduction ont recours à une pratique contraceptive. Le taux de prévalence de méthodes modernes est estimé à 49% en 1995. Au Maroc, il atteint dans certaines régions 60 %. Cela montre que les femmes ont gagné en bien-être, et que leur santé reproductive s'est améliorée, même si celle-ci affiche toujours des points sombres.

Cependant, compte tenu de leur nature biologique, de leur fonction de procréation, et de leur accès limité aux services de santé et à l'information, les femmes encourent des risques de santé plus élevés que les hommes. En effet, la mortalité maternelle constitue un problème de santé de premier ordre pour les femmes. En Algérie, le taux de mortalité constitue un sérieux problème, ; il est de 146 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1997. Au Maroc, 7 femmes meurent chaque jour suite à un accouchement difficile ou durant la grossesse<sup>15</sup>. En Mauritanie, ce taux est très alarmant : 930 en 1995. A titre de comparaison, ce même taux est de l'ordre de 7 dans les pays scandinaves.

Le bilan de la santé maternelle, découle notamment de l'insuffisance du système de soins de santé obstétricaux, de l'inaccessibilité géographique, mais surtout de l'interprétation culturelle à l'égard de la naissance et des risques de l'accouchement<sup>16</sup>. Dans certaines régions du Maroc, les femmes sont recluses ou ont très peu d'occasions de sortir. Elles ne peuvent donc pas accéder librement au service de santé et prendre la décision de recourir à un médecin en temps voulu. Elles manquent d'information et n'évaluent pas le risque qu'elles encourent à

<sup>15</sup> . Ce taux aurait baissé à 228 en 1998.

<sup>16</sup> . Carla Obermeyer Makhoulouf, Culture, Maternal Health Care, and Women's Status : A Comparison of Morocco and Tunisia. *Studies in Family Planning*, 24 (6) : 354-365.

sa juste mesure. Dans d'autres cas, c'est le coût de la santé qui constitue une entrave pour les femmes des milieux défavorisés.

Au Maroc, 40% seulement accouchent en milieu surveillé, et 40% ont été suivies durant leur grossesse<sup>17</sup>. L'écart se creuse davantage entre l'urbain et le rural. Ainsi, la part des femmes urbaines ayant reçu des soins prénatals est de l'ordre de 79%. En milieu rural, cette proportion atteint à peine 28%. Seulement 19,3% des femmes rurales ont un accouchement médicalement assisté. On peut constater l'accès limité des femmes aux soins de santé, du fait de leurs conditions et statut de manière générale, mais également à cause de l'insuffisance des équipements médicaux dans les services de santé. En Algérie, 79 % des accouchements se font en milieu assisté. Cependant, il est à noter les grandes disparités régionales, la part des accouchements en milieu assisté varie entre 89 % à l'ouest du pays et 54% dans le sud. En Mauritanie, Les femmes continuent à accoucher à domicile sans aucune assistance médicale ni suivi de leur grossesse. C'est sans doute la Tunisie, qui semble le pays du Maghreb le plus performant, avec 80,5% d'accouchement médicalement assistés en 1997.

La santé de la mère et de l'enfant, et la santé de la reproduction de manière générale mérite toute l'attention particulièrement au Maroc et en Mauritanie. L'amélioration de la situation passe impérativement par l'implication de tous les acteurs concernés, et surtout par l'habilitation des femmes. Leurs conditions ainsi que leur environnement socioculturel représentent un frein à leur épanouissement et à leur bien-être physique et moral.

Les femmes non mariées rencontrent également des difficultés face à leur sexualité. Le recul de l'âge au mariage, le célibat très répandu, et le maintien des jeunes dans le foyer parental, les obligent parfois à une longue abstinence, et à une frustration certaine. Le célibat forcé et la sacro-sainte virginité préservée<sup>18</sup>, semblent être le prix à payer pour toutes les femmes qui ont opté pour l'instruction poussée et l'autonomie financière. Elles peuvent être intellectuelles et autonomes, mais subissent une solitude qu'elles n'ont pas désirée, et à laquelle la société ne les a pas préparées. C'est l'effet pervers d'une libération arrachée que la

---

<sup>17</sup> . Ministère de la santé, Enquête PANEL, 1995.

<sup>18</sup> . Association Marocaine de Planification Familiale, Besoins des jeunes en matière de sexualité et de santé reproductive, Maroc, 1995.

société n'a pas inscrite dans les structures sociales : la sexualité n'est reconnue que dans le cadre du mariage<sup>19</sup>.

### 2.4.3. Dans le domaine du travail

La participation des femmes maghrébines au développement économique et social de leurs pays n'est plus à démontrer. Qu'elles aient une activité économique enregistrée par la comptabilité nationale ou qu'elles travaillent dans le secteur informel, les Maghrébines contribuent au produit national et aux revenus du ménage, soit par volonté, soit par nécessité. Elles sont présentes dans le processus de production, en dépit du fait que certains pays du Maghreb sont confrontés à l'absence de données objectives et d'indicateurs économiques, permettant d'évaluer l'ampleur de la participation des femmes à la vie économique. Le Maroc vient de réaliser, avec l'appui du FNUAP, une étude extensive et intensive, pour tenter d'évaluer précisément la contribution de la femme au développement, et mieux connaître la nature des activités féminines<sup>20</sup>.

Le taux d'activité féminine dans ce pays, a enregistré une réelle expansion, et s'est accompagné d'un changement dans la structure de l'emploi féminin. En milieu urbain, il est passé de 14,7% en 1982 à 17,3% en 1994<sup>21</sup>. En 1998, ce taux a atteint 44,7 %<sup>22</sup>. Dans certaines branches de l'industrie, le taux de féminisation de la population active est de 62,1 %. Dans le textile, le travail féminin a permis aux industries exportatrices de se maintenir grâce aux bas salaires de cette main-d'œuvre, corvéable à merci et non-revendicatrice.

L'activité féminine démarre à un âge assez précoce. Selon les données de l'enquête nationale du budget-temps des femmes (ENBTF), la femme accède au marché de l'emploi à un âge moyen de 21,6 ans en milieu urbain et de 13,3 ans en milieu rural. De plus, 7 % des femmes en milieu urbain et 46,2 % des femmes rurales, déclarent avoir exercé leur première activité économique avant l'âge de 10 ans. Les femmes âgées de plus de 15 ans connaissent un

---

<sup>19</sup> Cf. Ouafae Mouhssine, « Le contexte culturel de la santé de la reproduction des adolescents au Maroc », in : Revue de l'ADEMA : journée d'études sur les « adolescents à la croisée des chemins », 25 juin 1998, Rabat : INSEA.

<sup>20</sup> . Direction de la statistique, *Mesure de la contribution de la femme au développement*, Rabat, 1997 ; *Enquête nationale sur le budget-temps des femmes 1997-98 : Condition socio-économique de la femme au Maroc*, vol.1 ; *Les emplois du temps de la femme au Maroc*, vol.2, Rabat, 1999.

<sup>21</sup> . Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1994.

<sup>22</sup> . Direction de la statistique, *Mesure de la contribution de la femme au développement*, ...

taux<sup>23</sup> d'activité de 43,9 %. Ce même taux<sup>24</sup> note une forte progression en 1997-98 pour atteindre les 60,6 % en milieu rural<sup>25</sup>. En dépit de cette forte participation au secteur agricole, la proportion des femmes salariées en milieu rural est de seulement de 4,6 % de l'ensemble des actifs ruraux. Cette main-d'œuvre féminine<sup>26</sup>, se caractérise par la précarité et l'analphabétisme, et ne bénéficie d'aucune protection sociale.

En Tunisie, les femmes constituent près du quart de la population active. L'Algérie enregistre un taux assez bas, comparé à la Tunisie et au Maroc. Le taux d'activité féminine représente 11% si on tient compte des activités dites «marginales». Il n'est que de 7% hors activités marginales<sup>27</sup>. En Mauritanie, selon le recensement de 1988, le taux net d'activité chez les femmes est de l'ordre de 25%. Ce taux est plus élevé chez les femmes sédentaires que chez les nomades. Les Mauritaniennes salariées dans l'administration représentent 13 %, même si les femmes en poste dans la fonction publique ne constituent que 1 % de la population active.

Eu égard à ces chiffres, on est tenté de considérer que les femmes maghrébines contribuent faiblement à la formation de revenu. Pourtant, leur participation est effective, seulement elle n'est pas comptabilisée systématiquement. Les chiffres globaux indiquent les tendances dans le pays, mais ne reflètent pas la nature de la participation féminine.

En Mauritanie, le secteur informel résorbe la plus grande activité féminine. Dans une étude anthropologique menée auprès des femmes commerçantes, Gisèle Simard montrait le dynamisme de ce secteur dominé par le travail féminin, ainsi que sa contribution à l'économie de la Mauritanie : « Moins les femmes sont scolarisées, plus elles sont âgées et plus elles s'adonnent à des activités indépendantes. Cette étude estime que 80 % des travailleurs du domaine de l'artisanat appartiennent au secteur informel, où les femmes accaparent l'artisanat d'art et l'artisanat utilitaire<sup>28</sup> ».

<sup>23</sup> . CERED, *La femme rurale au Maroc: sa place, sa condition et ses potentialités*, 1995.

<sup>24</sup> . Femmes âgées de 15 ans et plus.

<sup>25</sup> . Direction de la statistique, *op. cit*, Rabat, 1999.

<sup>26</sup> . CERED, *idem*, Rabat, 1995.

<sup>27</sup> . CENEAP, *Femme, emploi et fécondité en Algérie*, Alger, mai 1999.

<sup>28</sup> . Gisèle Simard, *Petites commerçantes de Mauritanie : voiles, perles et henné*, Paris : ACCT/Karthala, 1996, p. 97.

Le travail lié à la production et comptabilisé dans les systèmes nationaux, est le plus souvent reconnu et valorisé socialement, parce qu'il a une valeur en monnaie. Mais le travail accompli par de nombreuses femmes reste invisible, et souvent dévalorisé. L'ampleur du travail féminin et de la contribution de la femme ne sont devenues visibles qu'au cours des dernières décennies.

#### **Encadré 4**

« ...Seule une minorité de femmes, en voie d'extinction, vit dans un harem. Pour les autres, la vie se déploie autour de la lutte pour le pain, pour un salaire, pour un revenu minimum soit-il. (...) L'ère des femmes recluses est bien terminée : les hommes et les femmes qui la gardent comme référence ou la projettent comme idéale de la destinée féminine sont touchants et pathétiques, car ils confondent histoire et fantasmes ».

*Fatima Mernissi, Le monde n'est pas un harem : paroles de femmes du Maroc, Paris : Albin Michel, 1991, p. 18.*

En dépit de leur participation au développement, et malgré leur présence massive dans l'économie, les femmes au Maghreb subissent de nombreuses discriminations quel que soit leur niveau d'instruction ou leur milieu d'origine. Les femmes affrontent des difficultés face à l'accès au marché du travail et à leur promotion quand elles sont recrutées. Leur insertion professionnelle ne se traduit pas nécessairement par une évolution dans une carrière professionnelle de la même manière que les hommes. Pis encore, dès qu'on s'élève dans l'échelle hiérarchique administrative, la présence des femmes à des postes de responsabilité se fait rare. En revanche, elles sont massivement présentes au niveau de la base hiérarchique.

En effet, le marché du travail ne s'offre pas facilement aux femmes, et la discrimination professionnelle est d'ailleurs constatée dans beaucoup de pays. En France par exemple, les femmes titulaires d'un diplôme de niveau "bac + 2" et occupant un poste de cadre entre 26 et 32 ans, ne représentaient en 1996 que 9 % contre 22 % pour les hommes. Elles sont souvent

«surdiplômées » pour le poste qu'elles occupent, et beaucoup moins payées<sup>29</sup>. Cette «discrimination qui ne dit pas son nom » est également observée à des hauts niveaux de responsabilité. Dans beaucoup de pays, on observe une sorte de "barrière invisible" qui empêche les femmes de briguer les postes les plus élevés de l'Etat, à l'instar des homologues masculins, au même niveau d'études et de compétence<sup>30</sup>.

En Algérie, l'accès des femmes au marché du travail bute sur des contraintes, tels que l'ordre social, la surcharge des travaux domestiques due à l'absence de partage des tâches ménagères avec les hommes, l'insuffisance de structures éducatives et de garde pour les enfants en bas âge. Deux femmes chercheuses d'emploi sur cinq (42,5%), y consacrent une durée comprise entre 1 et 4 ans<sup>31</sup>. La longue durée en situation de chômage, indique bien les difficultés que les femmes rencontrent quant à leur insertion professionnelle. En outre, le taux global de chômage féminin s'élève à 37,3 % en 1996. Il est largement supérieur à celui des hommes (32%).

Au Maroc, les femmes plus que les hommes, semblent touchées par le chômage. Les universitaires diplômées pâtissent de l'exclusion du monde du travail. Jadis, le diplôme jouait en faveur de l'intégration professionnelle des femmes. Il a permis une certaine valorisation de la scolarisation et de l'emploi féminin. Aujourd'hui, compte tenu du contexte économique et du marché de l'emploi, il a un impact négatif sur l'accès à des carrières professionnelles. Le diplôme semble être une sanction injuste à l'égard des femmes. La même situation est observée en Algérie. Le chômage touche les femmes ayant une qualification et un niveau d'instruction élevé : près de 2 femmes actives sur 5 d'un niveau secondaire, et près d'une femme active sur 5 d'un niveau universitaire, sont à la quête d'un emploi<sup>32</sup>.

Dans le secteur public, si l'égalité du traitement pour la même qualification et le même poste occupé est reconnue, la promotion des femmes à des postes de responsabilité est rare. Au Maroc, les écarts de salaires annuels nets pour le personnel de l'Etat entre les deux sexes sont de l'ordre de 17,7 %. Les femmes occupent essentiellement des fonctions subalternes et dévalorisées : 65,7% des femmes actives ne possèdent aucun diplôme, 17,17 % ont le

---

<sup>29</sup> . Jean-Michel Bizat, « Une discrimination professionnelle qui ne dit pas son nom », Le Monde du 15/12/1998

<sup>30</sup> . Véronique Maurus, "Vingt ans après, la promotion 1978 de l'ENA témoigne de l'existence «d'un plafond invisible », le Monde du 15/12/1998.

<sup>31</sup> . CENEAP, *op.cit.*, p. 44.

<sup>32</sup> . Idem.

certificat d'études primaire, 7,25% ont un certificat d'études secondaires et 4,91% seulement ont le baccalauréat ou un diplôme universitaire<sup>33</sup>.

#### 2.4.4. L'accès des femmes à la sphère décisionnelle

La sphère décisionnelle s'ouvre peu à peu aux femmes. En Tunisie, les femmes ont conquis le pouvoir législatif et les organes consultatifs. Elles sont 7 % à la Chambre des députés, 16,7% aux conseils municipaux, 11% au Conseil économique et social, 13,3% au Conseil supérieur de la Magistrature et 12 % dans les cabinets ministériels.

L'Algérie concède également une place aux femmes dans la sphère politique et décisionnelle. Elle compte 2 femmes ministres, 13 députées, 8 femmes sénateurs, plus de 600 femmes magistrats, plusieurs conseillères, etc. Une femme a été récemment nommée, pour la première fois au poste de «wali », l'équivalent de préfet en France.

En Mauritanie, deux femmes occupent des postes ministériels, et sont également actives dans les associations féminines et la mobilisation politique.

Le Maroc semble afficher plus de réticence quant à l'ouverture de la sphère politique et décisionnelle aux femmes : seulement 0,34 % des conseillers municipaux sont des femmes, 2 députées sur 325 parlementaires et 2 conseillers sur 275. Les autres instances, comme le Conseil de la Magistrature et le Conseil institutionnel excluent les femmes marocaines de leur espace<sup>34</sup>.

### ***2.5. Pesanteurs socioculturelles : frein au développement***

Au-delà de toutes les actions induisant le changement, des inégalités criantes entre les deux sexes demeurent, frappant de plein fouet les conditions des femmes, et perpétuant de la sorte un système patriarcal fondé sur des injustices à l'égard des femmes.

---

<sup>33</sup> . Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale, de la famille et de l'enfance, *Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement*, Maroc, 1999.

<sup>34</sup> . *Idem*.



En dépit du fait que les gouvernements reconnaissent la nécessité d'inscrire la question de l'équité et de l'égalité dans l'ordre des priorités, et malgré les mesures prises dans ce sens, la persistance d'attitudes réfractaires au changement continue à entraver la pleine égalité entre les sexes. De plus, les indicateurs socio-économiques révèlent l'absence d'une équité face à l'accès aux ressources, à leur bénéfice ainsi qu'à leur contrôle.

### 2.5.1. Deux visions du monde

Tout semble fonctionner, dans les sociétés maghrébines, sur la base de deux référents culturels. D'un côté, on observe une société dynamique, des femmes libérées, épanouies, présentes dans beaucoup de secteurs de la vie économique et sociale, prenant place petit à petit dans l'édifice social et politique. De l'autre, quand on examine les données, et qu'on adopte une vision globale de la situation des femmes, on se rend compte de l'ampleur des discriminations à leur égard, et surtout de la nécessité d'accélérer le changement.

Le discours sur les femmes au Maghreb oscille entre deux visions du monde : l'une veut inscrire les droits de l'individu, ainsi que et le référent symbolique de la mondialisation par l'octroi du pouvoir aux femmes, l'autre, perçoit la tradition comme une loi immuable, estimant que l'islam est un modèle parfait pour les femmes, et que les sociétés arabomusulmanes ont achevé leur être<sup>35</sup>.

Les sociétés maghrébines affichent des résistances culturelles, face aux nouveaux rôles assumés par les femmes, et face à la question de l'égalité et de l'équité. Le Maghreb semble refuser d'intégrer le changement réel survenu dans le tissu social, et continue à traiter la question féminine d'un point de vue social, philanthropique et moral, et non pas d'un point de vue de citoyenneté et des droits de la personne humaine. Toutes les études fondées sur le terrain, montrent à différents degrés, que dans les pays du Maghreb, les résistances contre les mutations inéluctables sont un véritable frein au développement. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait, notamment les structures sociales, la raison culturelle, les relations de pouvoir, les conditions socio-économiques et politiques propres à chaque pays.

---

<sup>35</sup>. Aïcha Belarbi (sous la dir. De), *Femmes en islam*, Casablanca : Le Fennec, Collection Approches, 1998..

En Algérie, la chute des prix des hydrocarbures, la crise économique, la situation politique et le terrorisme qui sévit dans le pays, touchent autant les hommes que les femmes. Toutefois, compte tenu du statut des Algériennes au sein de la société, leurs conditions en pâtissent doublement : recul de la scolarisation des filles, taux de chômage plus élevé, violence sexuelle, rapt, etc.).

Au Maroc, les sécheresses successives, la dégradation de l'environnement qui en résulte, la politique d'ajustement structurel, la dette extérieure, et l'écart qui se creuse de jour en jour entre les classes sociales, appauvrissent les femmes, particulièrement dans le milieu rural, et les rendent vulnérables à la pauvreté et à la marginalisation sociale.

En Mauritanie l'analphabétisme des femmes, leur faible autonomie, le manque de ressources, le système de castes toujours à l'œuvre dans la société, ainsi que les pratiques néfastes largement répandues (mutilations génitales, gavage, tabous alimentaires), continuent à freiner la pleine participation des femmes. Quant à la Tunisie, en dépit des changements indéniables, la parité reste un défi à relever.

A ces caractéristiques sociologiques spécifiques, s'ajoutent les modèles du développement en vigueur dans les pays de la région. En effet, partout dans les pays du Maghreb, on peut constater les effets pervers du développement sur les femmes. Les approches adoptées jusqu'à présent n'intégraient pas la dimension de genre dans les politiques de développement, n'accordant aucun intérêt aux rapports sociaux entre les sexes. Or, au sein de tout modèle de développement, existe un substrat culturel, des structures sociales et des relations de genre, façonnant de la sorte les attitudes et les visions du monde. Beaucoup de projets ont fait abstraction de la culture au sens anthropologique, et par conséquent, des rôles des femmes et des hommes dans la société.

### 2.5.2. Statut juridique de la femme

C'est dans la loi que les discriminations à l'égard des femmes sont inscrites, et le statut d'infériorité entériné. Le statut juridique est le lieu qui incarne le plus les résistances face au changement. En principe, les lois reflètent un état de fait, une situation, une réalité. A l'exception de la Tunisie qui a introduit de nombreuses modifications, mais qui restent tout de

même contradictoires et insuffisantes<sup>36</sup>, le statut juridique des femmes au Maghreb, continue à fonctionner selon le modèle hérité des ancêtres, et semble nier dans la loi, les faits de sociétés. La sphère privée et familiale est régie par le droit musulman, au même moment où l'espace public est dominé par le droit moderne, d'inspiration française ou occidentale. Cette dualité est source de conflits pour les femmes. Aussi bien en Algérie qu'au Maroc, les mouvements féministes<sup>37</sup> et des droits de l'homme militent pour atténuer sinon abolir ces inégalités, sur la base d'une relecture de la tradition islamique, et conformément aux nouveaux rôles des hommes et des femmes.

L'exemple du statut juridique de la femme au Maroc est éloquent à cet égard. La femme est capable d'élire et peut être éligible, mais doit quand même avoir un "wali" ou un tuteur matrimonial pour conclure le contrat de mariage. Tant que le père est en vie, elle ne peut le contracter librement quel que soit son âge. Elle peut être ministre, députée ou sénateur, mais ne peut être à l'abri de la répudiation, qui ne requiert qu'une simple formalité ; une convocation préalable de l'épouse sans requérir obligatoirement sa présence. Les femmes subissent également des discriminations en matière de choix du conjoint ; une Marocaine ne peut épouser un non musulman, ne peut donner d'office sa nationalité à l'enfant qu'elle a d'un père étranger, ni à l'homme étranger qu'elle épouse. En matière successorale, la femme n'hérite que la moitié de la part de l'homme.

### **Encadré 5**

« Les dispositions du code de la famille réduisent la responsabilité de l'épouse à la gestion domestique du ménage et ne lui reconnaissent pas les droits en tant que partie au contrat au mariage, apte à conclure l'acte de mariage, à exécuter toutes les obligations qui en découlent vis-à-vis de la famille et à demander le respect des droits acquis en vertu de cet acte. La dissolution de ce contrat éminemment consensuel, demeure unilatérale, consacre de ce fait, la primauté du mari et rend précaire les liens du mariage dont les retombées sur les droits fondamentaux des femmes, sur l'équilibre de la famille et des enfants ne sont plus à démontrer ».

Royaume du Maroc, Ministère du Développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle. Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale, de la famille et de l'enfance. *Plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement*, mars 1999, p. 71.

<sup>36</sup>. Saida Chaouachi, «le statut juridique de la femme en Tunisie », pp. 191- 207, in : *Droits de citoyenneté des femmes au Maghreb : la condition socio-économique et juridique des femmes, le mouvement des femmes*, (collectif), Casablanca : Le Fennec, 1997.

<sup>37</sup>. Zakia Daoud, «femmes, mouvements féministes et changement social au Maghreb », pp. 247-259, in : Kilani Mondher (sous la dir. de), *Islam et changement social*, Lausanne : Payot, 1998.

### 2.5.3. Egalité et équité

Les pesanteurs sociales prennent forme dans les différents codes et statuts de la famille. Leur contenu est basé sur la Charia, texte de lois qui a le plus résisté au principe d'égalité et d'universalité. Dès qu'il s'agit de débattre du statut personnel, les Etats arabes et musulmans, arguent de leur spécificité culturelle et de leur droit à la différence au nom de l'identité et de la diversité des cultures. Ils ont fait un front commun lors des conférences du Caire et de Beijing pour maintenir la domination de l'homme sur la femme, attitude concrétisée par les nombreux crochets qui vident les engagements de leur essence, au sujet de l'avortement, de la santé sexuelle et reproductive, des adolescents, etc.

La notion d'égalité a été également rejetée et remplacée par la notion d'équité. L'égalité renvoie au droit, à la loi. L'équité relève d'une éthique morale, d'une justice naturelle, laissée à l'appréciation de chacune des sociétés. C'est une conception de la justice qui ne s'inspire pas du droit positif, mais des règles communément admises par la société. Autrement dit, ce qui peut être considéré comme juste et équitable dans une société, peut ne pas l'être dans une autre. Cela renvoie effectivement au particularisme et à la relativisme culturel revendiqués par les pays musulmans.

Cependant, l'équité appliquée au développement, peut être une notion porteuse de changement. L'égalité de droits n'aboutit pas nécessairement à l'égalité face à l'accès aux ressources. Ce n'est pas parce que des lois égalitaires existent, que les femmes bénéficient d'autant de postes de responsabilités que les hommes ou que les petites filles sont autant scolarisées que les garçons.

Une illustration tirée des fables de La Fontaine montre bien la notion d'équité : on peut traiter le renard et la cigogne de manière égale, en leur donnant à manger dans une assiette, sans distinction d'espèce. On les traite donc sur un pied d'égalité. Mais la cigogne ne peut pas manger à sa faim, parce que l'assiette n'est pas adaptée à sa physionomie, à sa spécificité de cigogne. Il lui aurait fallu un récipient sous forme cylindrique pour pouvoir insérer son bec et manger. En revanche, le renard sera tout à fait rassasié, puisqu'il peut laper sans être gêné par sa constitution biologique.

C'est le même raisonnement qui est adopté pour les femmes. Non pas parce qu'elles ont une nature spécifique, ce qui est incontestable, mais plutôt du fait de cette différence, elles subissent des discriminations et ne profitent donc pas de l'égalité de droits. C'est pourquoi à l'égalité, il est pertinent de rajouter la notion d'équité, dans le sens d'une égalité des chances, d'une justice envers les femmes.

#### 2.5.4. Le féminin dans l'imaginaire maghrébin

S'interroger sur la place des femmes, c'est poser une question fondamentale, celle qui concerne le fondement du féminin et du masculin. En effet, toutes les sociétés élaborent leur propre modèle socioculturel, fonctionnant comme un référent identitaire spécifique. Aussi, appréhender les discriminations à l'égard du féminin, nécessite une approche holiste, s'intéressant au système dans sa globalité.

En effet, le statut<sup>38</sup> des femmes dans le monde arabo-musulman découle d'un héritage culturel, qui a dessiné au fil du temps, les contours des identités, féminine et masculine. Le système patriarcal traditionnel a défini des frontières idéologiques entre les sexes, établi des espaces séparés, et érigé des interdits, sur la base de la domination des hommes et des inégalités entre hommes et femmes<sup>39</sup>. A la manière d'une grammaire, la domination s'exprime dans les faits, dans le statut juridique et dans les représentations culturelles. Elle puise sa légitimité dans les structures sociales, et se traduit à travers les nombreuses inégalités, tant en matière de droits économiques, qu'en droits humains et sociaux. Afin que l'ordre social perdure, il doit nécessairement disposer d'appareil idéologique pour exister et perpétuer la domination.

La perpétuation de la subordination des femmes prend forme dans la loi, mais aussi dans les représentations. L'imaginaire social est travaillé par l'image négative de la femme<sup>40</sup>. Le corps féminin est associé à l'impureté. Les menstruations sont associées à la souillure, et de ce fait, les femmes sont interdites de pratiquer les rituels religieux : prière, jeûne durant le ramadan, visite de mosquée, etc. Certains espaces sacrés lui sont également interdits.

<sup>38</sup> . Cf. Ghassan Asha, *Du statut inférieur de la femme en Islam*, Paris : L'Harmattan, 1987.

<sup>39</sup> . Cf. Françoise Héritier, *Masculin/féminin : la pensée de la différence*, Paris : Odile Jacob, 1996, également, "Le sang du guerrier et le sang des femmes", pp. 7-21, in : *Notes anthropologiques sur le rapport des sexes*, Cahiers du GRIF, 29, 1984-85.

Le féminin a également des attributs du mal, de la tentation, de la perfidie, de la perversion. La sexualité féminine est qualifiée de dévorante et incontrôlable. Belle, la femme devient symbole de la "fitna", de la discorde et du désordre social. Les hommes disposent de peu de moyens pour faire face aux "artifices" féminins, et éviter de tomber dans le piège de la séduction. En effet, l'imaginaire social attribue aux femmes un pouvoir immense, dangereux, appelé "kayd"<sup>41</sup>. Les femmes seraient donc susceptibles de créer le désordre, la subversion sociale, grâce à leur capacité de nuire. Elles seraient même animées par un désir permanent de saper les fondements de la société. C'est pourquoi le système social a justifié et légitimé, la domination de l'homme sur la femme, afin de contrôler la sexualité féminine et d'éviter la destruction du système. D'où l'imposition du voile, et le refus de la mixité pour masquer et éloigner la féminité tentatrice. C. Lacoste-Dujardin, étudiant la société kabyle en Algérie, estime que le contrôle social des hommes sur la sexualité féminine trouve son fondement dans l'incapacité des hommes à procréer. C'est pourquoi ils s'approprient le corps de la femme et les enfants qu'elle produit. Pour ce faire, les hommes doivent dominer sexuellement les femmes et leur imposer leur loi :

« La libre sexualité féminine, la sexualité à l'initiative des femmes est subversive de l'ordre social patriarcal. A l'aube des temps, ainsi le décrit le mythe, le désordre régnait après que les femmes eurent inventé les rapports sexuels en recherchant les hommes et en les initiant à cette activité. L'ordre social fut instauré par les hommes qui durent, pour ce faire, soumettre (et enfermer) les femmes. Aussi les hommes craignent-ils la sexualité active des femmes qui menacerait leur pouvoir, en les asservissant par la séduction, leur charme, leur savoir-faire<sup>42</sup> ».

D'autres sociétés, comme la Mauritanie, ont envisagé le gavage et l'excision comme contrôle de la sexualité féminine. Tauzin a donné une interprétation de ce phénomène, résidant dans le transfert du désir féminin sur un plan oral :

---

<sup>40</sup> . Cf. CERED, *Genre et développement : aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle*, Rabat, 1998.

<sup>41</sup> . Voir à ce propos, les travaux de Fatima Mernissi, *Sexe, idéologie, Islam*, Paris : Ed. Tierce, 1983

<sup>42</sup> . Camille Lacoste-Dujardin, *Des mères contre les femmes : maternité et patriarcat au Maghreb*, Paris : La Découverte/Poche, 1985, 1996, p. 190.

« Plusieurs justifications sont fournies à cette pratique : la fille, «grandie» par cet embonpoint subi, sera donnée en mariage à un homme sensiblement plus âgé qu'elle, avant même qu'elle ne soit pubère, la différence d'âge se trouva gommée par sa rapide croissance physique. De plus, cette massive ingestion de lait doit renforcer la passivité déjà recherchée à travers l'ablation du clitoris. Ainsi le mariage précoce et la passivité vont dans le sens du contrôle de la sexualité féminine. Mais le gavage semble avoir un autre objectif : celui de combler le désir féminin dans le registre de l'oralité et non pas celui de la sexualité génitale et de faire du désir masculin un désir jamais inassouvi car adressé à une femme ailleurs comblée<sup>43</sup>».

### 2.5.5. L'honneur : enjeu de domination

On voit bien comment le contrôle de la sexualité féminine est au cœur du système social. Pour ce faire, la notion de l'honneur vient codifier les relations de genre. L'honneur représente un système de valeurs, et consiste donc, à contrôler la vertu des femmes, à exercer son autorité sur le féminin.

Mais l'honneur ne se donne pas, il s'acquiert, se mérite. Tout indique que l'honneur des hommes dépend de la vertu de leurs femmes. Ainsi, pour créer des hommes, des vrais, il était nécessaire pour le système, d'exclure les femmes de l'espace public, de les cloîtrer, de les inférioriser, de les dominer, pour pouvoir construire l'identité masculine. Un homme qui n'a aucun contrôle sur les femmes de la maisonnée perd la face, ce n'est plus un homme. C'est pourquoi sa supériorité doit être constamment prouvée par l'autorité, expression de la virilité des hommes.

C. Lacoste-Dujardin, analysait les relations de genre au Maghreb, sous l'angle de la négation du féminin, et la magnificence de la maternité. Elle écrivait :

" La femme, être et personnalité, n'est guère reconnue en tant que telle par les hommes du Maghreb ; elle n'a que peu d'existence dans le regard de l'homme sur elle, regard interdit. Aux yeux masculins, seuls parmi les femmes existe la mère. Mais réciproquement l'homme n'existe vraiment qu'en tant que fils pour sa mère, ou bien fils de son père et père lui-même,

---

<sup>43</sup> . A., Tauzin, «excision et identité féminine : l'exemple mauritanien », pp. 29-37, Anthropologie et société,

aux yeux de tous. Tout se passe comme si les hommes avaient joué les mères contre les femmes, contribuant ainsi à diviser l'éventuelle opposition féminine, mais se condamnant aussi à demeurer des fils sans devenir des maris<sup>44</sup> ».

Cette analyse, permet de comprendre comment les rapports d'inégalités sont instaurés sur la base de la négation du féminin au profit du statut de mère. C'est à travers la maternité que les femmes arabes accèdent à plus de reconnaissance, plus de respectabilité<sup>45</sup>, mais également à la jouissance sexuelle, comme l'écrivait Malek Chebel :

« La société a prévu une issue précise de la satisfaction sexuelle, celle qui consiste à être mère, faire preuve de sa fécondité. (...) La jouissance permise pour la femme est d'être mère ; la jouissance fantasmée est que la mère devienne également une femme jouissante. L'impossible jouissance est pour elle un mode d'être entretenu par les images sociales liées à la bonne mère, la mère féconde, qui est une mère chaste<sup>46</sup> ».

C'est sans doute le domaine de la sexualité et de la reproduction qui renvoie le plus aux normes telles qu'elles sont définies culturellement. S'il y a un lieu qui incarne le mieux le passage de la nature à la culture, c'est bien celui de la sexualité et de la reproduction, à travers le corps de la femme, et toutes les formes de symboliques qu'il représente. La notion de l'honneur, fondement du système patriarcal, légitime la domination de l'homme sur la femme. Toute la socialisation consiste à apprendre à la petite fille comment «préserver son honneur », et au garçon, comment contrôler la sexualité féminine, afin que l'honneur de celui-ci soit sauf. La place de la sexualité dans la compréhension de l'échafaudage social est primordiale. A ce propos, Gilbert Grandguillaume écrivait :

« Le problème en ceci est que l'abondante littérature écrite sur la femme maghrébine n'ait pas cherché à discerner quel rôle est attribué à la sexualité dans le système symbolique défini par l'Islam, par rapport au contrôle à exercer sur la vie sociale. Ce rôle est certainement très différent de celui qui lui est attribué dans le système chrétien, repris en compte dans la société laïque occidentale. Les études qui commencent à aborder ce thème en Occident, si elles

---

vol.1, 1988.

<sup>44</sup> . Camille Lacoste-Dujardin, *Des mères contre les femmes, op. cit.*, p. 185.

<sup>45</sup> . Cf. Souad Khodja, «Rôle et statut de la mère dans la famille matrio-patriarcale », pp. 73-82, in : Dore-Audibert Andrée et Souad Khodja, *Etre femme au Maghreb et en Méditerranée*, Paris : Karthala, 1998.



divergent sur l'explication, sont du moins unanimes à reconnaître le rôle capital du contrôle de la sexualité dans l'échafaudage du système total du pouvoir. Certes, il apparaît qu'actuellement, la conception islamique est très centrée sur l'honneur et la conception occidentale sur l'argent, mais il faudrait encore comprendre comment, à l'intérieur de chaque système, s'établissent les effets de pouvoir.<sup>47</sup> »

Ici, il s'agit d'appréhender la dimension proprement symbolique de la domination masculine. Car, les nombreuses discriminations auxquelles sont sujettes les femmes, sont enracinées dans un ordre social, comme l'écrivait P. Bourdieu :

" L'ordre social fonctionne comme une immense machine symbolique tendant à ratifier la domination masculine sur laquelle il est fondé : c'est la division sexuelle du travail, distribution très stricte des activités imparties à chacun des deux sexes, de leur lien, leur moment, leurs instruments ; c'est la structure de l'espace, (...), l'eau et les végétaux ; c'est la structure du temps, journée, année agraire, ou cycle de vie, avec les moments de rupture, masculins, et les longues périodes de gestation féminine<sup>48</sup>".

La domination masculine, telle qu'elle est appréhendée par l'analyse anthropologique, trouve son fondement dans le patriarcat, les structures sociales, les représentations collectives et l'imaginaire culturel. Maurice Godelier, estimait que cette domination ne peut prendre forme qu'avec un "consentement" des dominés, qu'avec leur complicité, leur adhésion à ces discriminations, perpétuées par les femmes elles-mêmes à travers l'éducation et la socialisation des jeunes générations. M. Godelier accorde un intérêt particulier à cette notion de "consentement" dans l'analyse de la domination masculine et du pouvoir exercé sur les femmes : "La force la plus forte n'est pas la violence des dominants mais le consentement des dominés à leur domination<sup>49</sup>".

---

<sup>46</sup> . Malek Chebel, «Mère, sexualité et violence », pp. 49-59, in : Dore-Audibert andrée et Souad Khodja, *Etre femme au Maghreb et en Méditerranée : du mythe à la réalité*, Paris : Karthala, 1998, p. 53.

<sup>47</sup> . Gilbert Grandguillaume, " Langue, identité et culture nationale au Maghreb", pp. in : *Peuples Méditerranéens*, oct-déc 1979, pp. 3-28.

<sup>48</sup> . Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, op. cit. p. 15.

<sup>49</sup> . Maurice Godelier, "La part idéelle du réel : essai sur l'idéologique", in : *L'Homme*, XVIII, n° 3-4, p. 176. Voir également *La Production des Grands Hommes*, Paris : Fayard, 1982.

Cette assertion a été critiquée avec vigueur par Nicole-Claude Mathieu<sup>50</sup>, expliquant que cette analyse relayée par des anthropologues, sociologues et historiens, ne reflète en réalité qu'une vision purement masculine de la domination. Pour être consentant, encore faut-il pouvoir faire un choix éclairé. Les mères maghrébines, reproduisent l'ordre établi, à travers les inégalités inculquées aux garçons et aux filles dès leur tendre enfance. Ces mêmes personnes, une fois adultes, reproduisent les mêmes inégalités. Ainsi, les femmes participent-elles à leur propre discrimination. Mais sont-elles conscientes de leurs intérêts stratégiques?

Pour P. Bourdieu, la perpétuation des discriminations par les femmes elles-mêmes ne peut se comprendre que « si l'on prend acte des effets durables que l'ordre social exerce sur les femmes et les hommes<sup>51</sup> ». Cet effet durable se fait par la socialisation, l'apprentissage et la transmission culturelle.

---

<sup>50</sup> . Nicole-Claude Mathieu, *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*, Paris : Côté Femmes, 1991, p. 207--225.

<sup>51</sup> . Pierre Bourdieu, op. cit. pp. 43-44.

## CHAPITRE III

### LE ROLE DES ACTEURS

#### ***3.1. Introduction***

La question des femmes a toujours engendré des résistances de la part d'institutions ou de groupes, soucieux de préserver un équilibre social, et des traditions perpétuelles. Le changement en faveur des femmes n'était pas toujours perçu comme un gain pour la société ; au contraire, le changement était ressenti comme une menace pour les institutions qui fondent l'identité du groupe. En dépit du fait que la domination des femmes relève d'un effet durable, les sociétés ne sont pas figées à la manière d'un musée. Elles sont donc dynamiques, et de ce fait, tentent d'apporter des réponses à des questions nouvelles.

Aujourd'hui plus que jamais, les conditions et statut des femmes interpellent les pouvoirs publics et la société civile, faisant place à un questionnement profond et prenant conscience de la nécessité d'entreprendre des mesures en vue de promouvoir les femmes, et d'asseoir des rapports d'égalité et d'équité entre les genres. Les pays du Maghreb ont élaboré, chacun selon ses priorités des plans d'action, soit pour intégrer les femmes au développement<sup>52</sup>, soit pour atténuer les discriminations et asseoir des stratégies en faveur de l'égalité.

#### ***3.2. La Tunisie***

C'est sans doute le statut juridique qui interpelle le plus, les différents acteurs sociaux militant pour l'égalité de droits. Comme abordé précédemment, le système patriarcal est bâti sur l'infériorité juridique de la femme et sur son exclusion de la vie sociale<sup>53</sup>. La Tunisie fut le pays pionnier à avoir pris conscience de cette réalité et à introduire des modifications radicales<sup>54</sup>. Les Tunisiennes ont vu leurs droits consolidés de manière à leur octroyer davantage de pouvoir et conforter leur position dans la société. A cet égard, le code du statut

---

<sup>52</sup> . Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale, de la famille et de l'enfance, *Plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement*, mars 1999.

<sup>53</sup> . Lire à ce propos les travaux de Germaine Tillon, *Le Harem et les cousins*, Paris : Seuil, 1966 ; rééd. Coll. « Points- civilisations », 1982.

<sup>54</sup> . Pour plus de détail, voir Alya Chérif Chamari, « Le droit de citoyenneté des femmes au Maghreb : le cas de la Tunisie », pp. 175-189, également, Saida Chaouachi, « Le statut juridique de la femme en Tunisie », pp. 191-207, in : *Droits de citoyenneté des femmes au Maghreb : la condition socio-économique et juridique des femmes. Le mouvement des femmes*, Casablanca : Le Fennec, 1997.

personnel promulgué le 13 août 1956, a aboli la polygamie, imposé le divorce judiciaire, fixé l'âge minimum au mariage à 17 ans, le consentement de la femme pour son mariage, la suppression de la répudiation. De même, la mère s'est vue attribuer le droit de tutelle sur ses enfants mineurs, en cas de décès du père.

Grâce à la volonté politique, et au travail mené par les associations des droits de l'homme, le législateur tunisien a apporté de nouveaux amendements en 1993, stipulant un traitement égal entre époux face à la gestion du foyer et de l'éducation des enfants. Il est aussi question du consentement de la mère au mariage de son enfant mineur. Des dispositions sont également prises pour garantir le versement de la pension alimentaire, au profit de la femme divorcée et de ses enfants. D'autres amendements, œuvrant pour le renforcement de l'égalité face à la loi, notamment ceux se rapportant au code de la nationalité, au code pénal et au code du travail. Pour la première fois au Maghreb, et probablement dans le monde arabe, une mère tunisienne peut accorder sa nationalité à son enfant issu d'un mari de nationalité étrangère, à condition toutefois, que l'époux soit consentant. Aussi, toute personne de mère ou de père tunisien, est-elle désormais éligible à la Chambre des députés. D'autres mesures courageuses renforcent l'égalité des sexes, comme les sanctions encourues en cas de violences conjugales, considérant les liens conjugaux comme circonstances aggravantes.

Outre l'aspect juridique, d'autres dispositions ont été prises en faveur de la protection des femmes, entre autres l'octroi d'allocations familiales, de façon systématique à la femme qui a la garde des enfants, la protection sociale au profit des femmes et des enfants défavorisés, ainsi que l'adoption du régime de la communauté des biens dans le mariage, pour consolider les liens familiaux.

Sur le plan institutionnel, et dans l'objectif de mettre sur pied les stratégies adéquates pour lutter contre toutes les formes de discriminations, des structures ad hoc ont été créées : le ministère de la femme et de la famille, chargé des politiques globales, le Conseil national de la femme et de la famille, chargé de suivre notamment l'état d'avancement des mesures entreprises, l'Observatoire national de la femme et le centre de recherche, de documentation et d'information sur la femme.

### ***3.3. Le Maroc***

La question de l'égalité et de l'équité se pose avec acuité dans ce pays. Conscient des contradictions qui jalonnent le code du statut personnel, le Maroc a entrepris des mesures pour atténuer les inégalités inscrites dans la loi. Les années 90 ont été marquées par un changement significatif en faveur de la promotion de l'égalité des genres. Ainsi, le Maroc fait-il référence dans le préambule de la constitution au droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus, intégrant de la sorte les droits de la femme. Certaines dispositions ont été modifiées dans la Moudouwana en 1993, notamment concernant les restrictions apportées à la polygamie (obligation d'informer aussi bien la première épouse que la future épouse de son intention de polygamie) et à la répudiation (doit se faire dans le lieu du domicile conjugal et être soumis au contrôle du juge), la conclusion du mariage ou la tutelle légale. Ces dispositions vont dans le sens de la dignité de la femme. D'autres mesures vont dans ce sens également, comme la suppression de l'autorisation maritale pour l'obtention du passeport ou pour exercer un commerce.

Malgré les aménagements introduits dans les textes, le statut juridique des Marocaines ne reflète pas suffisamment le changement opéré dans la société. La vision des rôles des femmes codifiée par la loi, prône toujours le statut de l'éternelle mineure en Islam.

En revanche, sur d'autres plans, comme dans le secteur éducatif, des efforts considérables sont déployés pour encourager l'éducation de la petite fille, particulièrement en milieu rural. Plusieurs projets ont vu le jour, notamment le projet d'éducation primaire rurale financé par la Banque mondiale. Lancé depuis 1989, ce projet avait pour objectif d'accroître l'accès de populations défavorisées aux fournitures scolaires et aux livres à des prix abordables. Le projet sensibilise également la population aux avantages de la scolarisation de la petite fille. Des cartables ont été également distribués, avec la contribution des ONG aux écoliers nécessiteux, allégeant de la sorte, les frais de scolarité pour les familles. Le Programme alimentaire mondial, qui en plus du soutien aux cantines scolaires, distribue des denrées sèches aux familles rurales qui scolarisent leurs enfants. De même, dans le cadre de la promotion de la scolarisation en milieu rural, plusieurs projets ont été réalisés durant les dernières années. Le «programme national de développement de l'enseignement en milieu

rural », lancé en juillet 1998, affiche pour principe fondamental «l'égalité des chances entre garçons et filles », et tient compte des conditions spécifiques de la petite fille en milieu rural.

Parallèlement aux différentes actions gouvernementales et aux nombreux programmes de développement destinés aux femmes, des actions de développement intégré dans les zones rurales, sont menées par de nombreuses organisations nationales et internationales, et visent l'habilitation des femmes et le renforcement de leur pouvoir.

Conscients des conséquences de l'analphabétisme sur les conditions des femmes, un vaste programme a été annoncé en 1998, impliquant plusieurs ministères<sup>55</sup>, intitulé «une nouvelle stratégie d'alphabétisation au Maroc ». Il se fixe comme objectif de ramener le taux d'analphabétisme à moins de 25% à l'horizon de l'an 2010, s'adressant à 500 000 bénéficiaires par an. Un autre programme d'éducation non formelle, se fixe comme objectifs de lutter contre l'analphabétisme et d'aider à l'insertion ou la réinsertion des enfants de 6 à 16 ans dans les structures de l'enseignement formel, de la formation professionnelle ou dans la vie active. L'encadrement est confié à des jeunes diplômés chômeurs indemnisés, ainsi qu'à des ONG dans le cadre de partenariat avec le ministère de l'éducation nationale. Les filles représentent un peu plus de la moitié des bénéficiaires. Un programme de «développement des compétences de base » est mis sur pied également, incluant les femmes.

#### **Encadré 6**

« ... Des études ont été menées sur les déterminants de la scolarisation féminine, notamment en milieu rural. L'intérêt des résultats obtenus est qu'il s'agit de données de fait concernant un sujet pour lequel il y a un excédent d'opinions et peu de support factuel pour les justifier. Ces études révèlent, à titre d'exemple, que la scolarisation des filles est plus sensible que celle des garçons aux caractéristiques familiales et à celle relatives à l'offre scolaire : a. La scolarisation des filles est, non seulement, fortement liée au niveau d'alphabétisation des mères, mais aussi positivement affectée par la proximité de l'eau et fortement handicapée par les activités domestiques et économiques des filles (coût d'opportunité et manque à gagner pour les familles) ; b. la proximité de l'école et du collège, la présence d'une école équipée notamment en latrines et cantine, la réduction des coûts directs de l'éducation (fournitures, manuels, bourses...) ainsi que les campagnes de sensibilisation ont un effet d'une grande intensité sur la scolarisation des filles.

Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale, de la famille et de l'enfance, *Plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement*, Maroc, mars, 1999, p. 22.

<sup>55</sup> . Le ministère du développement social, de l'emploi, de la solidarité et de la formation professionnelle ; le ministère de la jeunesse et des sports ; le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la santé, le ministère de la jeunesse et des sports, le ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.

Parallèlement à ces programmes, un important projet de «promotion des principes et concepts de droits humains à travers les curricula de l'enseignement fondamental et secondaire », initié conjointement par le ministère des droits de l'homme et le ministère de l'éducation, depuis décembre 1994, vise à offrir des concepts fondateurs des droits de la personne humaine, à travers une grille qui intègre le concept de l'égalité.

### ***3.4. L'Algérie***

A l'instar des autres pays du Maghreb, plusieurs mesures concrètes sont prises pour faire face aux besoins des femmes en Algérie et renforcer leur autonomie économique et financière. Ainsi, des emplois sont créés, s'adressant aux femmes en milieu rural et dans les régions déshéritées et enclavées. En outre, afin de faciliter l'accès des femmes aux moyens de production, et pour les aider à démarrer leurs activités, des équipements achetés ont été distribués aux femmes à titre gracieux (métier à tisser, machine à coudre, etc.). D'autres projets prévoient l'octroi de micro-crédits de 20 000 à 100 000 dinars, et l'accompagnement jusqu'à la commercialisation des produits.

En matière de prospective et de connaissance de terrain, plusieurs des projets d'études sont élaborés ou en cours de réalisation, sur des thèmes comme la violence domestique, les mères célibataires, les enfants maltraités, le travail des enfants ou les mutations de la structure familiale.

Suite aux actes terroristes perpétrés en Algérie, et en regard de la situation particulière des femmes, qui fait d'elles une cible privilégiée, un centre pour femmes victimes de viol a été ouvert. Un enseignement et une formation professionnelle leur sont offerts. Les jeunes filles hébergées disposent d'un soutien psychologique, de soins et de suivi médical. Eu égard à leur situation dramatique, l'avortement a été autorisé pour les victimes de viol, les aidant ainsi à pouvoir s'en sortir plus tard.

Le terrorisme a eu pour conséquence la déscolarisation des enfants en âge d'être scolarisés, constatée depuis 1994. Des établissements ont été incendiés et fermés. Dans la wilaya de Chlef, 40 établissements ont fermé. Face à l'ampleur de ce phénomène, le gouvernement a

créé un fonds de solidarité nationale pour financer l'aide à la scolarisation. Il a pris des mesures pour accueillir dans d'autres établissements les enfants qui ont dû quitter leur lieu de résidence, malgré les pressions et la forte densité de l'école. 2 milliards de dinars ont été alloués pour la remise en fonction des établissements fermés. Cette action est gérée par plusieurs partenaires, notamment le comité national de solidarité, le croissant rouge, les associations de parents d'élèves et autres.

Des études ont montré que l'éloignement de l'école du milieu de résidence, ainsi que les retombées de la crise économique, ont eu un impact négatif sur la scolarisation des petites filles. Pour remédier à cette situation, la carte scolaire a été revue afin de veiller à rapprocher l'école de la famille. Des établissements multicycles ont vu le jour dans les zones reculées pour maintenir la scolarité des filles. De même, des cantines et des internats ont été mis en place et des bourses ont été attribuées aux enfants démunis, dont les familles ont été victimes du terrorisme. Dans cet élan de solidarité nationale, une autre mesure, aussi importante, fut l'instauration du transport scolaire, dans le cadre de l'emploi des jeunes. Ces derniers assument le transport aux heures de l'école, et en dehors de ces heures travaillent pour leur propre compte. Pour la rentrée 1999-2000, 150 minibus assureront le transport dans les zones les plus défavorisées. Grâce aux efforts multipliés dans le domaine de l'éducation, l'Algérie a atteint la parité entre garçons et filles au cycle primaire. Dans le secondaire, 52 % des inscrits sont des filles en 1998.

En matière de santé, un programme multisectoriel est adopté, axé sur la santé maternelle et infantile, la maternité sans risque, la planification familiale et l'approche de la santé de la reproduction. Le taux de mortalité maternelle a baissé de 230 en 1990 à 146 en 1997, et la prévalence contraceptive est de l'ordre de 56,9 % toutes méthodes confondues, et 49 % de méthodes modernes. Dans le cadre de la lutte contre la stérilité du couple, une unité de procréation médicalement assistée est prévue.

Le mouvement associatif semble très actif également, on compte près de 20 associations nationales pour les femmes œuvrant sur le terrain. Les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage. Des mesures spécifiques ont été prises pour aider les femmes à se prendre en charge. Deux organismes sous tutelle du ministère du travail sont chargés de créer des emplois pour jeunes, à travers l'activité autonome : micro-crédits et emploi des diplômés,



financés par le Fonds national pour l'emploi des jeunes. Dans ce cadre, on constate une forte demande de création d'entreprises, en 1997, 35% l'ont été par des femmes.

Dans l'ensemble, on note une dynamique incontestable au sein des différents départements ministériels, chargés de mettre en œuvre des stratégies d'intégration des femmes au développement. Cette volonté de changement se concrétise dans les nombreux projets en faveur des femmes, dans les efforts soutenus en matière d'éducation, à travers la solidarité scolaire, la lutte contre la pauvreté, la protection de la famille, ainsi que les projets de lois introduits au parlement.

### ***3.5. La Mauritanie***

On observe dans ce pays une volonté réelle de promouvoir les femmes. Même si les femmes en Mauritanie semblent disposer de plus de pouvoir que les autres Maghrébines, du moins dans la sphère traditionnelle maure, du fait semble-t-il, des survivances du matriarcat<sup>56</sup>, elles n'en demeurent pas moins exclues d'une véritable intégration. Les hommes n'échappent pas non plus à ces problèmes de développement, et on peut admettre l'idée selon laquelle le développement de la femme dépend du développement de celui de l'homme.

La Mauritanie, dès l'indépendance, a reconnu une place importante aux femmes, reflet de leur position dans la société. Cependant, les études montrent, qu'il existe de grandes disparités entre hommes et femmes, dans trois domaines essentiels : l'accès au marché de l'emploi, le système éducatif et l'accès à la sphère décisionnelle.

Ainsi la participation des femmes au marché du travail est évaluée à 19,6% ; la part des hommes est de 52%. Les femmes représentent 44% de la population active, mais occupent rarement des emplois qualifiés. Elles sont majoritaires dans les activités du secteur informel et en tant qu'aides familiales.

De plus, les femmes rencontrent des problèmes d'analphabétisme, seulement 38% savent lire et écrire, selon les estimations actuelles. Cette réalité réduit leur chance d'accéder à des postes de responsabilités. Sur le plan politique, seulement 3 femmes sont représentées à

---

<sup>56</sup> . Cf. Germaine Tillon, *Le harem et les cousins*, Paris : Le seuil, 1966, également, Gisèle Simard, *Petites commerçantes de Mauritanie : voiles, perles et hénné*, Paris : ACCT/Karthala, 1996.

l'Assemblée nationale, 3 femmes ont été élues maires sur un total de 53 élus. Sur le plan économique, 7,7 % des postes de direction sont occupés par des femmes, ainsi que 20,7% de postes de cadres et de technicien.

Par rapport à l'indicateur sexospécifique de développement humain, la Mauritanie se situe en deçà des pays d'Afrique subsaharienne, le retard est plus accentué en comparaison avec les pays arabes. Pour combler ces insuffisances et améliorer la situation socio-économique des femmes, le Secrétariat d'Etat à la condition féminine, structure ministérielle importante, a adopté en 1995 une stratégie nationale de promotion féminine. S'ajoute à cela le programme national de lutte contre la pauvreté 1998-2000, avec l'appui du PNUD, qui cible particulièrement les femmes.

Ces stratégies globales ont pour objectifs le renforcement du pouvoir économique des femmes et l'accès à l'éducation et aux ressources, comme la création de coopératives, de petites entreprises, ainsi que l'accès aux sources de financement (micro-crédit, structures d'épargne). Pour accompagner ces mesures, un réseau d'ONG a été créé, dans le but d'augmenter l'approche participative du développement. L'adoption d'une politique de la famille, ainsi que l'élaboration d'une stratégie IEC, constituent d'autres axes de la stratégie globale de promotion féminine. Enfin, ce programme vise, aussi, le renforcement des structures institutionnelles chargées d'exécuter le programme.

L'approche qui domine en Mauritanie à l'égard de la question des femmes, est la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre là, un sous-programme a vu le jour (1992-96), soutenu par le PNUD, et intitulé «promotion des entreprises associatives et coopératives féminines ». Ce projet visait le développement des activités génératrices de revenus, autogérées par des groupements féminins. Ainsi, en décembre 1998, 73 groupements féminins ont vu le jour dans des activités comme l'artisanat, le commerce ou le maraîchage. En outre, le PNUD renforce les actions destinées aux femmes, par un programme d'appui au programme national de lutte contre la pauvreté.

D'autres actions sont parallèlement menées, comme la lutte contre la désertification et la gestion de l'eau en milieu rural, et intègrent la composante femme comme cible directe. En effet, les femmes sont particulièrement concernées par la désertification, l'ensablement et la

rareté de l'eau, car elles sont souvent chef de famille (37% des ménages sont dirigés par des femmes) et assurent à elles seules la production agricole et la survie du groupe.

En matière des droits des femmes, une vaste campagne<sup>57</sup> médiatique et de plaidoyer, a été menée par l'UNIFEM, du 31 juillet 1998 au 8 mars 1999, avec l'appui du PNUD, du FNUAP et des ONG, pour sensibiliser la population aux droits des femmes, et attirer l'attention de l'opinion publique sur la violence à l'égard des femmes, en particulier, les pratiques jugées néfastes. Un accent particulier a été mis sur le mariage précoce et les mutilations génitales. Des leaders religieux ont participé également à cette campagne de sensibilisation. De même, une campagne de sensibilisation axée sur la scolarisation des filles, a été réalisée sous l'égide du ministère de l'éducation nationale et du Secrétariat d'Etat à la condition féminine. Ce dernier mène simultanément plusieurs actions, qui s'inscrivent dans la stratégie globale de promotion féminine. Citons à titre d'illustration l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 3 ans et des femmes enceintes allaitantes, ainsi que le projet de création de jardin d'enfants.

Le même département a lancé en octobre 1999, avec l'appui du FNUAP, un projet intitulé «cadre socio-juridique pour la promotion de l'égalité et l'équité entre les sexes ». Le but étant de contribuer à rendre plus équitables, les relations interpersonnelles entre les hommes et les femmes, aussi bien sur le plan juridique que sur le plan familial. Pour ce faire, les «activités contribueront à assurer les conditions favorables à la promulgation du code de la famille, à la ratification de la convention internationale sur la discrimination à l'égard des femmes<sup>58</sup>, à l'adoption des textes de lois portant sur l'élimination des mutilations génitales et à l'appui aux activités des organisations non gouvernementales en matière d'information et de sensibilisation sur le code la famille».

Enfin, un projet d'appui à l'enseignement général est en cours, ayant pour objectifs, d'assurer l'accès à l'école à tous les enfants d'âge scolaire pour l'an 2000, améliorer la qualité et les ressources à tous les niveaux de l'éducation, et renforcer la planification et la gestion. Bien entendu, garçons et filles sont également visés par le projet.

---

<sup>57</sup> . Ira Busch, Rapport de pays : promotion de la femme, PNUD, Mauritanie, mai 1999.

<sup>58</sup> . La Mauritanie n'a pas encore ratifié la CEDAW, Le Maroc (21 juin 1993), l'Algérie (1996) et la Tunisie (12 juillet 1985).

## *Conclusion*

Cette présentation non exhaustive, des différentes actions réalisées en faveur de l'égalité et de l'équité des genres, montre un certain dynamisme, économique et politique, voulant faire de la femme un partenaire à part entière dans les pays du Maghreb. Les observateurs ont souvent tendance à mettre l'accent sur «ce qui ne va pas », et occultent, peut-être à juste raison «ce qui va ». C'est sans doute dans l'optique d'améliorer les conditions et d'attirer l'attention sur les priorités dans les pays. Cependant, il est tout aussi pertinent et de montrer les acquis, les succès et les stratégies porteuses de changement.

Le changement social ne se fait pas à l'aide d'une baguette magique. Il n'y pas de «recettes » toutes prêtes, qu'il suffit juste de suivre pour obtenir des améliorations. Des décennies durant, le développement était perçu comme un modèle facilement adaptable, à la manière d'un kit qu'on remonte une fois chez soi. Dans cette approche matérialiste, on a occulté plusieurs éléments essentiels : la culture qui sous-tend chaque modèle de développement, la vision du monde que les sociétés inventent, l'historicité des nations, ainsi que les rapports sociaux de sexe structurant les sociétés. Les approches de développement qui ne tiennent pas compte de ces facteurs ont bien montré leur limite.

Le changement est un travail de longue haleine. Toute action de développement peut mener à une amélioration du réel, mais tout ne change pas d'un bloc. C'est l'ensemble des efforts conjugués, ainsi que la production de la société par elle-même, et les stratégies d'acteurs, qui peuvent, dans une dynamique systémique et globale, instaurer de nouveaux rapports au sein des sociétés.

## CHAPITRE IV

### RECOMMANDATIONS

En dépit des moyens considérables mobilisés dans les stratégies de développement depuis plusieurs décennies, et malgré la volonté incontestable des Etats d'intégrer les femmes au développement, des insuffisances persistent dans plusieurs domaines. Les femmes restent tout de même marginalisées par rapport aux hommes. Leur situation et conditions constituent un frein à leur habilitation et au renforcement de leur pouvoir économique. En outre, des résistances culturelles persistent quant à la pleine égalité et équité entre les genres.

Eu égard à la problématique de l'égalité et de l'équité des genres, les formulations qui vont suivre, ne porteront pas sur les stratégies à suivre en matière d'intégration des femmes - chaque pays du Maghreb est doté de plans d'action globaux- mais repéreront les axes jugés insuffisants. Quelques axes principaux ont émergé de l'analyse des données et de la visite de terrain :

*Sur le plan institutionnel :*

- La nécessité de mettre en place des institutions chargées d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et politique de promotion des femmes. Même si plusieurs directions et départements ministériels s'adressent également aux femmes, une structure chargée d'une stratégie globale, coordonnant les actions concernant les femmes, pourrait soustraire la question féminine de la simple problématique « sociale », telle qu'elle est perçue dans beaucoup de pays qui ne sont pas dotés de structures ad hoc. C'est en vue de capitaliser les actions, qu'il est recommandé de se doter de mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes.
- L'absence de l'approche genre dans les politiques et stratégies, va à l'encontre des résultats escomptés. Le manque parfois de données désagrégées par sexe limite l'évaluation des actions ministérielles et leur retombées sur les femmes. C'est pourquoi l'approche genre dans la planification, permet une meilleure efficacité et efficience des actions de développement. A cette fin, il est important de sensibiliser et de former les

cadres chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies, à l'intégration de l'outil de genre dans la formulation des politiques. Quelques expériences de formation sont relevées dans les pays du Maghreb, mais restent insuffisantes et ne touchent pas un large éventail de décideurs. Certains d'entre eux ne sont pas tout à fait convaincus de la pertinence de cet outil, et estiment que ce n'est là qu'un phénomène de mode. De même, il est primordial d'adopter l'approche du « mainstreaming », où le thème de l'égalité entre les genres doit être transversal à tous les secteurs.

- L'approche genre signifie également valoriser le point de vue des femmes, et leur permettre de faire entendre leur voix. Autant elles sont présentes dans de nombreux secteurs, autant leur présence se fait rare dans la sphère politique et décisionnelle qui reste imperméable aux femmes. C'est sur le plan de la prise de décision qu'il est nécessaire d'impliquer les femmes. Les pays du Maghreb affichent une grande carence en la matière. Des mesures adéquates devraient être encouragées pour permettre aux femmes d'accéder aux postes de décisions, notamment la discrimination positive en faveur des femmes.

#### Sur le plan des connaissances

- En vue d'apporter des réponses adéquates aux problèmes rencontrés par les femmes, il est important de se doter d'outils et de moyens de connaissance du réel. L'absence de données systématiques désagrégées par sexe, intégrant l'approche sexospécifique, constitue un handicap important aussi bien pour la recherche que pour l'élaboration de politiques cohérentes. C'est pourquoi, il est recommandé de :
  - encourager les collectes de données basées sur cette approche
  - mettre en place des projets de sensibilisation et de soutien institutionnels aux différents départements et organisation producteurs de l'information administrative, économique et socioculturelle.
- Il est recommandé aussi, de mener des études qualitatives, multidisciplinaires et/ou interdisciplinaires, pour connaître en profondeur les rapports de genre, et recenser de manière systématique les activités des femmes. De même, il est important d'analyser les discriminations pratiquées à l'égard des femmes, afin de définir de la sorte les facteurs d'inertie. La recherche scientifique est un outil-clé de développement, et l'anthropologie

sociale comme l'ethnologie sont des champs d'études très porteurs pour comprendre les cultures des pays du Maghreb, et surtout pour saisir les mutations en cours.

- Un des problèmes révélateurs constatés à l'occasion de cette étude, est le manque de données complètes et fiables sur les femmes maghrébines. L'information disparate, reste cantonnée au sein des départements, de manière dispersée et pas toujours accessible au chercheur. Il est donc important d'encourager la connaissance sur les femmes, de diffuser les résultats d'études et de vulgariser l'information. Pour ce faire, la création d'un observatoire interrégional de la condition féminine dans les pays du Maghreb, doté d'un centre d'études et de recherches, pourrait enrichir la connaissance sur les femmes, proposer et évaluer des politiques, et développer les synergies sur un plan régional.
- Renforcer les ONG et les institutions à base communautaire, et les sensibiliser aux questions de l'égalité et de l'équité par le biais de la formation. Il est important également de les réorganiser par rapport aux objectifs globaux et spécifiques de l'intégration des femmes au développement, et par rapport au concept genre.

#### Sur le plan de l'égalité

- Les jalons de l'avenir peuvent trouver leur racine dans la manière dont se fait aujourd'hui la socialisation et l'apprentissage des relations de genre. Apprendre à respecter l'autre dans sa différence, fut-il homme ou femme, passe nécessairement par l'éducation à l'égalité. Pour ce faire, il est important de corriger les stéréotypes et les préjugés à l'égard des femmes. D'abord, dans les manuels scolaires qui continuent à refléter une image traditionnelle des rôles des hommes et des femmes. Pour ce faire une étude comparée des manuels scolaires maghrébins, devrait être envisagée, complétée d'une évaluation des éventuelles tentatives de rectification de l'image de la femme menées ici ou là. Les résultats de cette recherche devant aboutir à des séminaires maghrébins de sensibilisation et de recommandation en la matière.
- Instaurer des mécanismes de traitement égal et de valorisation de la femme. Un aspect commun aux pays du Maghreb, constitue un volet important en matière de droit et d'égalité de traitement. C'est le code de la famille et du statut personnel. Il est

recommandé d'œuvrer dans les sens d'un changement significatif, profitable aux femmes sur des bases équitables.

- Adopter des mesures spécifiques et ciblées, selon les régions et les catégories sociales. Les femmes ne constituent pas un groupe homogène. Les discriminations ne sont pas ressenties de la même au sein de la population.
- Associer les hommes aux actions en faveur de l'approche de l'égalité.
- Introduire le principe de la discrimination positive pour renforcer le pouvoir des femmes, et augmenter leur participation des femmes.



## BILIOGRAPHIE

- Asha Ghassan. *Du statut inférieur de la femme en Islam*. Paris : L'Harmattan, 1987.
- Association Marocaine de Planification Familiale. *Besoins des jeunes en matière de sexualité et de santé reproductive*. 1995.
- Belarbi Aïcha (sous la dir. De). *Femmes en islam*. Casablanca : Le Fennec, Collection Approches, 1998.
- Bennoune Mahfoud. *Les Algériennes victimes de la société néopatriarcale*. Alger : Edit. Marinoor, 1999.
- Bizat Jean-Michel. « Une discrimination professionnelle qui ne dit pas son nom ». *Le Monde* du 15/12/1998.
- Bourdieu Pierre. *La domination masculine*. Paris : Seuil, 1998.
- Bourqia Rahma, Charrad M., Gallagher N (sous la dir.). *Femmes, culture et société au Maghreb. Culture, femme et famille*, vol. 1 ; *Femmes, pouvoir, politique et développement*, vol. 2. Casablanca : Afrique-Orient, 1996.
- CENEAP. *Femme, emploi et fécondité en Algérie*. Alger, mai 1999.
- CERED. *Genre et développement : aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle*, Rabat, 1998.
- CERED. *La femme rurale au Maroc: sa place, sa condition et ses potentialités*, Rabat, 1995.
- Chaouachi Saida. « Le statut juridique de la femme en Tunisie », pp. 191-207, in : *Droits de citoyenneté des femmes au Maghreb : la condition socio-économique et juridique des femmes. Le mouvement des femmes*, Casablanca : Le Fennec, 1997.
- Charmani, A. *La femme et la loi en Tunisie*. Casablanca : Le Fennec, 1991.
- Chebel Malek. «Mère, sexualité et violence », pp. 49-59, in : Dore-Audibert Andrée et Souad Khodja. *Etre femme au Maghreb et en Méditerranée : du mythe à la réalité*. Paris : Karthala, 1998.
- Chérif Chamari Alya. «Le droit de citoyenneté des femmes au Maghreb : le cas de la Tunisie », pp. 175-189, in : *Droits de citoyenneté des femmes au Maghreb : la condition socio-économique et juridique des femmes. Le mouvement des femmes*, Casablanca : Le Fennec, 1997.

Daoud Zakia. « Femmes, mouvements féministes et changement social au Maghreb », pp. 247-259, in : Kilani Mondher (sous la dir.). *Islam et changement social*. Lausanne : Payot, 1998.

Direction de la statistique. *Condition socio-économique de la femme au Maroc*. Rabat, 1999.

Direction de la statistique. *Enquête nationale sur le budget-temps des femmes, 1997-98* : - *Condition socio-économique de la femme au Maroc*, vol. 1 ; - *Les emplois du temps de la femme au Maroc*, vol. 2, Rabat, 1999.

Direction de la statistique. *Mesure de la contribution de la femme au développement*. Rabat, 1997.

El Khayat Ghita. *Les femmes dans l'union du Maghreb arabe*. Casablanca : Eddif, 1992.

Godelier Maurice. "La part idéelle du réel : essai sur l'idéologique", in : *L'Homme*, XVIII, n°3-4.

Godelier Maurice. *La Production des Grands Hommes*. Paris : Fayard, 1982.

Grandguillaume Gilbert. " Langue, identité et culture nationale au Maghreb", pp. 3-28, in : *Peuples Méditerranéens*, oct-déc 1979.

Héritier Françoise. *Masculin/féminin : la pensée de la différence*. Paris : Odile Jacob, 1996.  
- « Le sang du guerrier et le sang des femmes", pp. 7-21, in : *Notes anthropologiques sur le rapport des sexes*. Cahiers du GRIF, 29, 1984-85.

Hurtig Marie-Claude, Kail Michèle, Rouch Hélène. *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*. Paris: CNRS, 1991.

Khodja Souad. «Rôle et statut de la mère dans la famille matrio-patriarcale », pp. 73-82, in : Dore-Audibert Andrée et Souad Khodja, *Etre femme au Maghreb et en Méditerranée*. Paris : Karthala, 1998.

Lacoste-Dujardin Camille. *Des mères contre les femmes : maternité et patriarcat au Maghreb*, Paris : La Découverte/Poche, 1985, 1996.

Lacoste-Dujardin Camille, Virolle Marie (sous la dir.). *Femmes et hommes au Maghreb et en immigration. La frontière des genres en question. Etudes sociologiques et anthropologiques*. Publisud, 1998.

Marzouki Ilhem. *Le mouvement des femmes en Tunisie au XX<sup>ème</sup> siècle. Féminisme et politique*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1993.

Mathieu Nicole-Claude. *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. *Cahiers de l'Homme*, 1985.

Maurus Véronique. « Vingt ans après, la promotion 1978 de l'ENA témoigne de l'existence «d'un plafond invisible », le Monde du 15/12/1998.

- Mernissi Fatima. *Sexe, idéologie, Islam*. Paris : Ed. Tierce, 1983.
- Ministère de la santé. Enquête de Panel sur la population et la santé. Rabat, 1995.
- Mouhssine Ouafae. Genre et développement. Document pédagogique. Rabat, INSEA/FNUAP, 1998-1999.
- Mouhssine Ouafae. « Le contexte culturel de la santé de la reproduction des adolescents au Maroc », in : *Revue de l'ADEMA* : journée d'études sur les « adolescents à la croisée des chemins », 25 juin 1998, Rabat : INSEA.
- Mouhssine Ouafae. « Parler féminin et stigmatisation sociale au Maroc », pp. 25-34, *Langue et stigmatisation sociale au Maghreb*. Peuples Méditerranéens, n°79, avril-juin 1997.
- Nations unies. *Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes*. Beijing, 4-15 septembre 1995. A/CONF.177/20.
- Oakley Ann. *Sex, Gender, and Society*. London : Temple Smith, 1972.
- Obermeyer Makhoulf Carla. « Culture, Maternal Health Care, and Women's Status : A Comparison of Morocco and Tunisia ». *Studies in Family Planning*, 24 (6) : 354-365.
- PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 1995.
- Quandt B. William. *Société et pouvoir en Algérie*. Alger : Edit. Casbah, 1999.
- Schalkwyk Johanna, Thomas Helen, Woroniuk Beth. *Mainstreaming : A Strategy for Achieving Equality between Women and Men*. A Think Piece, July 1996, Swedish International Development Cooperation Agency (Sida).
- Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale de la famille et de l'enfance. *Le Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement*, mars 1999.
- Simard Gisèle. *Petites commerçantes de Mauritanie : voiles, perles et henné*, Paris : ACCT/Karthala, 1996.
- Razavie Shahra, Miller Carol. *Gender Mainstreaming. A study of efforts by the UNDP, the World Bank and the ILO to Institutionalize Gender issues*. Occasional Paper. UNRISD-UNDP, Fourth World Conference Women, Beijing, 1995.
- Tauzin, A. « Excision et identité féminine : l'exemple mauritanien », pp. 29-37, in : *Anthropologie et Société*. Vol.1, 1988.
- Tillon Germaine. *Le Harem et les cousins*. Paris : Seuil, 1966 ; rééd. Coll. « Points-Civilisations », 1982.

## DOCUMENTS CONSULTÉS

- AMSED/USAID. Les filles mères dans la réalité marocaine, décembre 1996.
- Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM). Rapport parallèle provisoire des ONG marocaines au CEDAW. Maroc.
- Banque Mondiale. Etude économique et sectorielle, renforcement de la participation des femmes au développement au Maroc, mai 1995.
- Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants. Bulletin n°25, juillet 1999.
- CREDIF. Femmes de Tunisie. Situation et perspectives, 1994.
- Direction des projets Education- Formation. Projet éducation V, fiche technique analytique, Mauritanie.
- FNUAP. Royaume du Maroc. Rapport d'analyse du programme et d'élaboration de la stratégie, 1997.
- Forum national pour la promotion des droits des femmes. Séminaires régionaux de vulgarisation des droits de la femme. Rapport de mission, août 1999, Mauritanie.
- INED. Thérèse Locoh. Evaluation du projet MAU/96/P01 : Stratégie nationale de promotion féminine, 18 mars – 1<sup>er</sup> avril, 1999.
- Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des pêches maritimes. Direction de l'enseignement de la recherche et du développement. Eléments de réflexion pour une stratégie pour la promotion socio-économique de la femme rurale, juin 1998. Maroc.
- Ministère de la formation professionnelle, Direction de la planification de la formation professionnelle. Enquête annuelle de suivi de l'insertion des lauréats de la formation professionnelle dans la vie active, promotion 1995. Tableau de sortie, niveau national, public et privé, août 1997. Maroc.
- Ministère de la santé et de la population. Population et développement en Algérie. Rapport national, CIPD+5, décembre 1998. Algérie.
- Ministère de la santé et des affaires sociales. Programme national de santé de la reproduction, 1998-2002, Mauritanie.
- Ministère de la solidarité nationale et de la famille. Direction de la famille et de l'enfant. Actes de la rencontre nationale sur la famille, 14-15 mai 1998. Algérie.
- Ministère de la solidarité nationale et de la famille. Femmes : regards partagés, réflexions plurielles. Actes du Séminaire national sur la femme, 3-4 mars 1998.
- Ministère du plan et du développement régional. Rapport à la commission consultative «Femme et développement » pour la préparation du 8<sup>e</sup> plan 1992-96. Tunisie.
- PNUD Mauritanie. Rapport de pays, promotion de la femme, mai 1999.
- PNUD. Rapport national de développement humain (Maroc, Mauritanie, Tunisie, 1997).
- Réponses de la délégation algérienne au comité de la CEDAW lors de la 20<sup>ème</sup> session, 26 janvier 1999. Algérie.
- République algérienne démocratique et populaire. Evaluation de la mise en œuvre de la plate-forme d'action de Beijing, juin 1999. Algérie.
- République algérienne démocratique et populaire. Rapport national de développement social, avril 1999.
- Secrétariat d'Etat à la condition féminine ; Rapport initial de la République islamique de la Mauritanie sur l'application de la convention aux droits de l'enfant, janvier 1999. Mauritanie

- Secrétariat d'Etat à la condition féminine. Diagnostic de la situation des femmes en Mauritanie et stratégie nationale de promotion féminine. Document de synthèse, mars 1995.
- Secrétariat d'Etat à la condition féminine. Document de plaidoyer pour la ratification de la CEDAW. Draft. Mauritanie.
- Secrétariat d'Etat à la condition féminine. Projet «Assistance à la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion féminine ». Projet MAU/96/P01. Mauritanie.
- Secrétariat d'Etat à la condition féminine. Rapports d'activités pour les six premiers mois de l'année 1999. Mauritanie.
- Secrétariat d'Etat à la condition féminine/FNUAP. Direction de la famille et de l'enfant. Document de projet «Amélioration du cadre socio-juridique de promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes. Mauritanie.
- Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale, de la famille et de l'enfance. Plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement, mars 1999. Maroc.

## LISTE DES PERSONNES RENCONTREES EN ALGERIE ET EN MAURITANIE

### Personnes rencontrées en Algérie

#### PNUD

- M. Metcalf, Représentant- Résident,
- Saliha Djema , Chargée de la formation

#### Institutions étatiques

- Kheira Ouiguini, Sous-Directeur des affaires sociales et culturelles internationales, Ministère des affaires étrangères
- Tourya Benmokrane, Ministère des affaires étrangères
- M. Habib, Secrétaire général, Ministère de la Solidarité nationale et de la famille
- Khedidja Ladjel-alaoui, Directeur de la famille, de la femme et de l'enfant
- Benghellal, responsable du Centre de prise en charge des femmes en détresse psychologique et sociale de Bou-Ismaïl
- La responsable de "Dar Errahma " à Bikadeim
- Mohamed Kelkoul, Directeur général-adjoint, Office national des statistiques
- Rachida Benkhelil, Directeur de la population, Ministère de la santé et de la population
- L. Boukli. Directrice commerciale. Radiodiffusion algérienne.
- Mériem Belmihoub-zerdani. Sénateur, Conseil de la Nation, Alger.
- Nadia Benabdallah, Magistrat, Conseiller du Ministre de la justice
- Aïsha Kouadri, Conseiller, chargée des questions «genre », Ministère des finances
- Zitoune, Conseiller , Ministère de l'agriculture et de la pêche
- M. Arab, Secrétaire général de la commission nationale de l'UNESCO
- Leïla Boumghar, Conseiller, chargée du dossier femmes, Ministère de l'éducation nationale
- Aldjia Belbal, Sous-Directeur à l'enfant, Ministère de l'éducation nationale
- Nadia Mohand-Amer, Sous-Directeur de la famille, Ministère de la solidarité nationale et de la famille
- Mme Kerkeb, Directeur de l'Action sociale, Ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle

#### ONG

- Djaouida Lassel, Présidente de l'Association « Lala Nfissa pour la promotion et la sensibilisation de la femme rurale »

### Personnes rencontrées en Mauritanie

#### PNUD

- M. De la Taille, Représentant – Résident

- Ira Busch, chargée de programme
- Silly Gandega, économiste

#### FNUAP

- Thierno Ousmane Coulibaly, chargé de programme

#### Institutions gouvernementales

- Mintana Mint Hedeïd, Secrétaire d'Etat à la condition féminine
- Mohamed Ould Hanine, Directeur de cabinet, Secrétariat d'Etat à la condition féminine
- Mounina Mint Abdellah, Conseiller technique au Secrétariat à la condition féminine
- Brahim Vall Oul Mohamed Lemine, Chef de service de population au Ministère des affaires économiques et du développement.
- Mohamed Mahmoud Ould Meymoune, Directeur de l'emploi au Ministère de la fonction publique de la jeunesse et de l'emploi.
- Moctar Ould Mohamed Yahia, Directeur du développement social au Ministère des affaires économiques et du développement

#### ONG

- Mohamed Ould Mohamed, Président de l'Union des ONG nationales
- Aïssata Kane, ancien Ministre et présidente de l'association internationale des femmes francophones (A.I.F.F)
- Irabiha Abdelwedoud, Présidente du Forum national pour la promotion des droits des femmes.
- Nagia Mint Ahmed, Présidente du réseau d'ONG "Femmes et développement",
- Fatimetou Mint Maham, Secrétaire générale de l'ONG "Stop Sida"
- Fatimetou Mint Abdelmalik, Présidente de la Coordination nationale du mouvement associatif féminin (CONAMAF).

#### Responsables de projets

- Maty Mint Boïde, Directrice nationale du projet NUTROCM
- Dr Kane, Coordonnateur du Programme national de santé reproductive, Ministère de la santé
- Abdel Wedoud Kamil, Directeur du projet «Education et Formation», Ministère des affaires économiques et du développement.